

Rapport de gestion **2025**

2025



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2026.

2 RAPPORT ANNUEL

- 2 Message des présidents
- 3 Portrait
- 4 Chiffres-clés 2025
- 5 Stratégie
- 6 Rétrospective 2025
- 7 La BCVS, toujours présente à vos côtés
- 8 Prévisions conjoncturelles 2026
- 9 Informations aux investisseurs
- 11 La banque de détail
- 12 Réseau physique de la BCVS
- 13 La banque de gestion de fortune
- 15 La banque des entreprises
- 17 16^e édition du Prix Créateurs BCVS

22 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 22 Structure de la Banque et actionnariat
- 23 Structure du capital
- 24 Structure opérationnelle de la BCVS
- 25 Conseil d'administration
- 40 Direction générale
- 48 Direction élargie et Audit interne
- 49 Rémunérations, participations et prêts
- 51 Droits de participation des actionnaires
- 51 Prises de contrôle et mesures de défense
- 52 Organe de révision
- 52 Politique d'information
- 53 Périodes de blocage du négoce

18 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

- 18 Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs
- 19 Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable
- 20 Engagée pour le Valais et sa population
- 21 La Fondation du 100^e de la BCVS

54 RAPPORT FINANCIER

- 54 Évolution du bilan
- 55 Évolution du compte de résultat
- 56 Comptes annuels
 - 56 Bilan
 - 57 Compte de résultat
 - 58 Présentation du tableau des flux de trésorerie
 - 59 Présentation de l'état des capitaux propres
 - 60 Annexe aux comptes annuels
- 90 Proposition du Conseil d'administration
- 91 Rapport de l'organe de révision
- 94 Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

UNE BANQUE SOLIDE ET PERFORMANTE

Message des présidents

La Banque Cantonale du Valais présente de très bons résultats 2025, dans un contexte économique exigeant et incertain. Elle a lancé la Stratégie 2030 pour relever les importants défis futurs. Celle-ci s'appuie sur des valeurs fortes et s'inscrit dans une logique de pérennité.

L'année 2025 fut marquée par un environnement économique exigeant. Le renforcement du protectionnisme et les nouvelles mesures commerciales, notamment les tarifs douaniers, ont pesé sur l'économie globale, qui a montré ses capacités de résilience. La croissance du PIB suisse se situe à 1,4 %, alors que l'inflation moyenne est restée basse, à 0,2 %. Dans ce contexte incertain, la Banque nationale suisse a poursuivi le cycle baissier de sa politique monétaire. Le taux directeur est fixé à 0 % depuis juin 2025.

DE TRÈS BONS RÉSULTATS 2025

La BCVS réalise un très bon exercice 2025, le troisième meilleur résultat de son histoire. Les chiffres se maintiennent à des niveaux élevés. Les revenus totalisent CHF 283,6 millions (-3,8 %), le résultat opérationnel s'élève à CHF 142,1 millions (-7,8 %), et le bénéfice net à CHF 85,9 millions (-5,1 %).

Les avances et les fonds à la clientèle ont respectivement augmenté de CHF 720,2 millions (+4,6 %) et de CHF 862,8 millions (+7,1 %). Ces chiffres témoignent de la confiance de la clientèle placée dans la BCVS.

La Banque poursuit sa stratégie de renforcement des fonds propres, qui s'établissent à CHF 1,7 milliard. Le ratio relatif aux fonds propres globaux atteint 17,9 %, dépassant largement les exigences réglementaires. Il prouve la solidité financière de la BCVS.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 24 avril 2026 de distribuer CHF 63,2 millions à ses actionnaires, soit un dividende stable de CHF 4.– par action. La contribution de la BCVS aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'État, s'élève à CHF 66,7 millions.

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE 2030

Ces très bons chiffres résultent de la combinaison de plusieurs facteurs :

- la diversification de nos rentrées financières ;
- la maîtrise des charges et une gestion efficiente ;
- l'investissement constant dans le domaine digital ;
- les bonnes compétences ;
- la solidité financière ;
- des services adaptés à notre clientèle.

La BCVS s'est appuyée sur la vision stratégique 2025, dont les objectifs élevés ont été atteints. De nombreux projets ont abouti, permettant à la Banque de se développer, d'innover et de rester compétitive. Dans une logique de continuité et de pérennité, la BCVS a lancé la Stratégie 2030. L'identité et les valeurs qui ont forgé le succès de la BCVS, guideront notre action. Nous ne devons pas perdre de vue nos objectifs d'efficacité et de performance, en étant proche de notre clientèle. Face à un monde changeant, la BCVS poursuit son engagement pour affronter ses défis futurs.

PERSPECTIVES 2026

Les politiques monétaires et une croissance mondiale modérée façonneront l'évolution des marchés en 2026. En Suisse, le centre de recherche économique KOF de l'ETH de Zurich prévoit une croissance du PIB de 1,1 %. Le renchérissement devrait rester contenu et il est probable que la BNS maintienne son taux directeur à 0 % tout au long de l'année. Pour le prochain exercice, la Banque s'attend à une marche des affaires dans la continuité des exercices écoulés, pour autant que la situation géopolitique ne se détériore pas.

Le Conseil d'administration et la Direction générale expriment leurs sincères remerciements à la clientèle pour sa confiance renouvelée. Notre reconnaissance s'adresse aussi à nos équipes : leurs compétences et leur engagement ont été les clés de nos performances en 2025.



Pierre-Alain Grichting
Président du Conseil
d'administration



Oliver Schnyder
Président de la
Direction générale

Portrait

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) est solidement ancrée dans l'économie valaisanne. Elle développe les services d'une banque universelle, contribuant ainsi au développement du canton et de sa population. Société anonyme de droit public, la BCVS est cotée à la Bourse suisse.

Toujours moderne et toujours proche de sa clientèle. Voilà près de 110 ans que la BCVS exerce sa mission. Elle est aujourd'hui un partenaire solide, responsable et compétent, faisant d'elle une entreprise de référence en Valais. Elle a changé de statut au 1^{er} janvier 1993. Après 75 ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, elle est devenue une société anonyme de droit public. La BCVS a ouvert une partie de son capital-actions au public. Elle fut la première banque cantonale suisse à opérer une telle modernisation.

La BCVS est l'une des rares sociétés anonymes valaisannes à être cotée à la Bourse suisse. Sa structure et sa gouvernance d'entreprise répondent aux standards exigeants de la branche. Elle bénéficie de la garantie de l'État, intégrale et sans limite, qui s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement. Il ne s'agit pas d'un statut privilégié. La Banque est soumise à une forte concurrence dans un secteur qui se transforme rapidement, ainsi qu'à des lois et réglementations qui s'intensifient. La BCVS appartient, depuis 2019, à la catégorie de surveillance 3 de la FINMA, celle des acteurs du marché grands et complexes.

UNE BANQUE UNIQUE

Dans ce contexte et tout au long de son histoire, la BCVS a su imposer son identité, développant ses prestations de banque universelle. Elle se différencie par sa proximité, son ancrage local, son engagement, son innovation et sa responsabilité vis-à-vis de sa clientèle, de son personnel et de son environnement. La BCVS propose de nombreuses solutions adaptées et digitales dans tous les secteurs, elle qui est active dans la banque de détail, la banque de gestion de fortune, et la banque des entreprises. Elle s'appuie également sur un large réseau d'agences réparties sur tout le territoire valaisan. Compétente et pérenne, la BCVS figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

La BCVS occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan, dont elle détient environ 30 % des parts de marché. Son bilan atteint CHF 22 milliards et elle a distribué CHF 66,7 millions aux collectivités publiques. Au 31 décembre 2025, elle employait 561 collaboratrices et collaborateurs.

L'établissement a toujours été aux côtés des Valaisannes et Valaisans. Il remplit pleinement la mission que le législateur lui a confiée : le développement harmonieux de l'économie cantonale.



Capital-actions

158 millions EN CHF

Nombre d'actions nominatives
d'une valeur de CHF 10.– chacune

15'800'000



Cotation SIX Swiss Exchange Cours au 31.12.2025

CHF **134.–**



Actionnariat

actionnaires identifiés au 31.12.2025

13'725



Réseau au 31.12.2025

Agences

22

Bureaux-conseils

12

Bancomats

(distributeurs automatiques de billets)

59

Versomats

(appareils de versement)

18

Appareils multifonctions

(retraits et versements)

20

Chiffres-clés 2025



Avances à la clientèle
en milliers de francs

16'236'661

+4,6 %



Fonds de la clientèle
en milliers de francs

12'949'557

+7,1 %



Fonds propres réglementaires
pris en compte
en milliers de francs

1'713'719

+4,1 %



Bénéfice
en milliers de francs

85'871

-5,1 %



Ratio de fonds propres
réglementaires pris en compte

17,9 %

17,9 %



Avoirs administrés
en milliers de francs

18'335'189

+11,1 %



Cost / Income ratio
(avant amortissements)

45,7 %

43,5 %



Résultat opérationnel
en milliers de francs

142'088

-7,8 %

Stratégie

La Stratégie 2025 de la BCVS est arrivée à son terme. Ses objectifs étaient ambitieux et entièrement tournés vers la clientèle. Plus de cinquante projets ont été mis en œuvre avec succès, s'appuyant sur les valeurs identitaires que sont la proximité, l'innovation, la durabilité et la compétence. Place à la Stratégie 2030, qui s'inscrit dans la continuité de la précédente.

Ces cinq dernières années, les principaux indicateurs financiers de la BCVS se sont renforcés. La Stratégie mise en place est un succès, elle a permis à la Banque de demeurer un établissement compétent, solide, innovant et efficient sur la place financière suisse. Cette vision, qui s'articulait autour de quatre valeurs - proximité, innovation, durabilité, compétence -, était ambitieuse et nécessaire pour affronter les enjeux du marché bancaire, marqué par le changement. La capacité d'adaptation de la Banque a été un facteur clé dans la réussite.

La clientèle était au cœur de la Stratégie 2025, avec cette mission de l'accompagner et de l'aider à atteindre ses objectifs financiers dans toutes les étapes de sa vie. Toutes les équipes, et à tous les niveaux, ont entrepris d'importants efforts pour implémenter plus d'une cinquantaine d'initiatives au sein de la BCVS. Elles ont touché aux structures, à l'organisation, aux processus, à la formation, à la digitalisation ou encore aux produits de la Banque. La BCVS a transféré une partie de son environnement vers le cloud, étoffé ses services digitaux, automatisé son processus de crédit, renforcé sa position en matière de durabilité, ou encore modernisé ses agences.

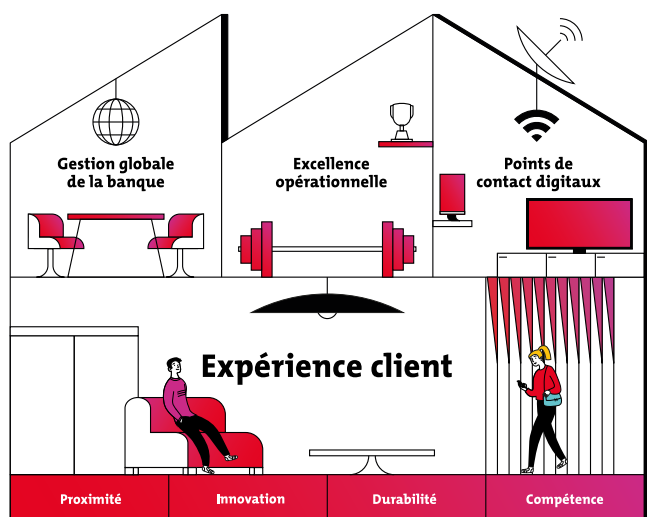
LA BCVS, ACTRICE DU CHANGEMENT

Notre environnement se transforme toujours plus rapidement et impacte directement la BCVS, que ce soit en termes politiques, économiques, sociaux et technologiques. La Banque doit non seulement se transformer, mais être actrice du changement. C'est dans ce cadre que se positionne la Stratégie 2030, dévoilée au printemps 2025. Elle s'inscrit dans une logique de continuité et de pérennité, s'appuyant toujours sur ses quatre valeurs fortes et se concentrant sur sa clientèle.

La Stratégie 2030 s'articule autour de quatre axes :

- **L'expérience client** : le renforcement des compétences et des produits pour convaincre, fidéliser et valoriser la clientèle.
- **La gestion globale de la Banque** : axée sur la performance, l'optimisation des ressources et le développement des outils pertinents.
- **L'excellence opérationnelle** : elle conduit le travail des collaboratrices et collaborateurs. L'objectif est de réduire la complexité et de gagner en efficience.
- **Les points de contact digitaux** : la BCVS saisit les opportunités digitales pertinentes pour ses activités.

Des projets concrets ont été définis. Certains ont abouti en 2025 déjà, comme la nouvelle application mobile de la BCVS. La Stratégie 2030 est portée par une vision « *Passionnément valaisanne, la BCVS est proche de ses clients partout et en tout temps* ».



La BCVS, c'est comme une maison, dans laquelle chaque pièce incarne notre engagement.

➔ Découvrez notre stratégie en vidéo

Rétrospective 2025

14 février

Inauguration de Monthey

La BCVS a modernisé l'agence montheyssanne, en adoptant son identité « Bienvenue Chez Vous » pour optimiser ses services à la clientèle et renforcer sa proximité.



➔ Cliquez sur les sujets pour en découvrir davantage

3 juin

Assemblée générale

En raison des intempéries d'avril, l'AG a été reportée début juin. Au CERM de Martigny, les actionnaires ont accepté le renouvellement du Conseil d'administration et découvert la Stratégie 2030. Un don de 1 million a été versé pour la reconstruction du village de Blatten.



1^{er} mai et 1^{er} juin

Renforcement de la Direction générale

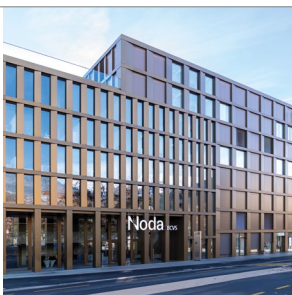
Pour relever les défis de l'innovation et d'une réglementation exigeante, la BCVS a renforcé et réorganisé sa Direction générale. Sophie Revaz et Didier Eggel ont été nommés à la Direction générale.



26 août

Ouverture de Noda BCVS

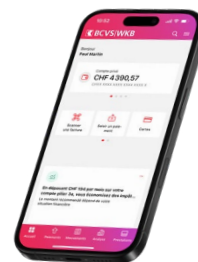
La salle de concerts et congrès de Sion a ouvert ses portes au public fin août. Innovante, la BCVS a prêté son nom et son image à Noda BCVS.



16 juin

Nouvelle application mobile

De nouvelles fonctionnalités, un meilleur confort d'utilisation, un renforcement de la sécurité, la nouvelle application mobile BCVS a été lancée au début de l'été.



3 septembre

Inauguration de La Souste

L'agence a déménagé et s'est métamorphosée. Elle est la première du Haut-Valais à adopter le concept « Bienvenue Chez Vous ». Elle incarne parfaitement la vision d'un service bancaire moderne et humain.



18 novembre

Meilleures Banques

En novembre 2025, une enquête indépendante, menée auprès de milliers de clients bancaires suisses, a placé la BCVS parmi les « Meilleures Banques 2026 » dans la catégorie « Clients privés - Région lémanique ». Preuve de son expertise et de ses compétences.



La BCVS, toujours présente à vos côtés

Fidèle à ses engagements, la Banque Cantonale du Valais a été très active en matière de communication. Plusieurs campagnes ont marqué l'année 2025, portant les valeurs et forces de la BCVS : l'innovation, la proximité, la compétence et la durabilité.

Les campagnes de communication de la BCVS ont été diffusées tout au long de l'année 2025. La Banque a occupé l'espace public, médiatique et digital, montrant son engagement et son dynamisme. Les campagnes se sont concentrées sur ses produits et son expertise : gestion de fortune, épargne bonus, Conto Pack, planification financière et prêt hypothécaire.

GESTION DE FORTUNE EN AVRIL

Se questionner avant de prendre des décisions d'investissement financier, c'est essentiel. Les experts BCVS en gestion de fortune vous éclairent et vous accompagnent. La confiance se construit ensemble.



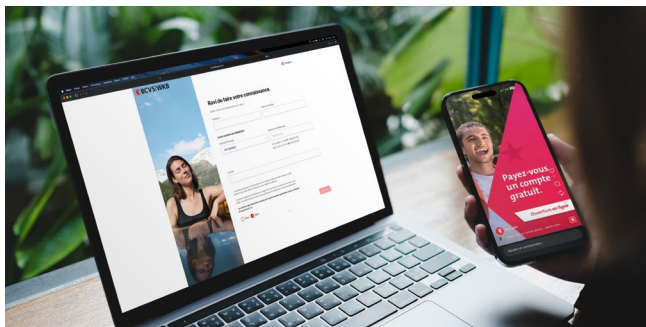
ÉPARGNE BONUS DE JUIN À AOÛT

Une campagne pour une offre d'une durée de six mois. La BCVS est active sur tous les segments et propose des comptes épargne variés et adaptés. Pensez à demain et faites fructifier votre argent. Bienvenue à notre nouvelle clientèle.



CONTO PACK, ONBOARDING NUMÉRIQUE DE SEPTEMBRE À OCTOBRE

L'offre de services groupés Conto Pack simplifie l'utilisation de vos prestations bancaires. C'est encore plus facile. La nouvelle clientèle peut directement les ouvrir en ligne. Innovant, simple et efficace.



PLANIFICATION FINANCIÈRE D'OCTOBRE À NOVEMBRE

Faire le bon choix au moment de la retraite est une affaire personnelle. Grâce aux compétences de son service de planification financière, la BCVS guide sa clientèle dans ses réflexions. Créez une retraite à votre image.



Prévisions conjoncturelles 2026

DANS LE MONDE

En 2025, l'économie mondiale a confirmé sa résilience malgré un environnement toujours marqué par des tensions géopolitiques persistantes et par la normalisation progressive des politiques monétaires. La croissance est restée modérée, portée par la vigueur des économies asiatiques et par la consommation américaine, tandis que l'Europe continue de se remettre lentement du choc inflationniste et de la hausse des coûts énergétiques. L'industrie mondiale se redresse, mais de manière inégale selon les régions, et la transition énergétique impose partout d'importants investissements qui pèsent temporairement sur la compétitivité.

Pour 2026, les perspectives restent prudentes. Le recul de l'inflation devrait se poursuivre, permettant un assouplissement monétaire plus marqué dans plusieurs économies avancées, ce qui soutiendrait l'investissement. Cependant, l'endettement public élevé, les perturbations commerciales liées aux rivalités géopolitiques et les risques climatiques accroissent l'incertitude. La croissance mondiale restera positive, mais probablement en dessous de sa moyenne de long terme.

EN SUISSE

En 2025, la Suisse a évolué dans un contexte international particulièrement complexe. La vigueur du franc, renforcée par son statut de valeur refuge, a continué de pénaliser les exportations, déjà fragilisées par le ralentissement européen. S'y est ajouté le coup de massue des nouveaux droits de douane américains, qui a durement touché plusieurs branches exportatrices — en particulier l'industrie des

machines, les technologies de précision et une partie de la chimie. Ces mesures ont réduit les marges, rallongé les délais contractuels et accentué les pressions concurrentielles sur les entreprises suisses. Malgré cela, l'économie helvétique a bénéficié d'une inflation maîtrisée, d'un marché du travail robuste et d'une consommation intérieure stable.

En 2026, une légère amélioration est attendue grâce à un environnement monétaire plus favorable et à la reprise progressive de la demande mondiale. Toutefois, l'incertitude restera élevée tant que les tensions commerciales américaines ne s'assoupliront pas. L'emploi devrait continuer à progresser, mais à un rythme plus modéré.

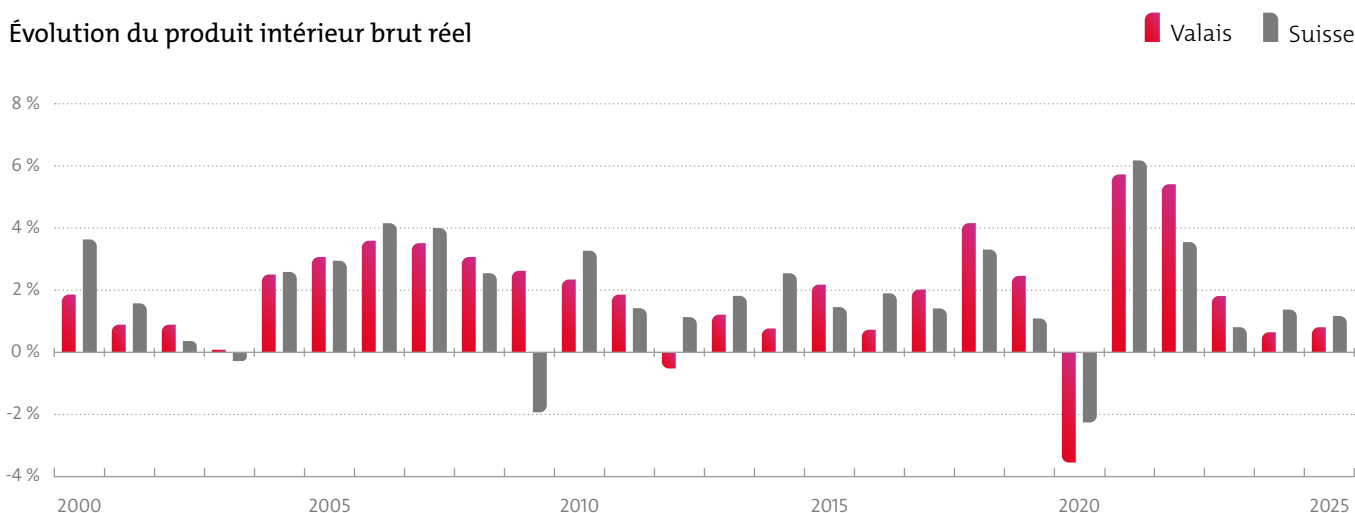
EN VALAIS

Le Valais a montré en 2025 une reprise plus régulière, après les perturbations liées aux inondations de 2024 et le ralentissement observé dans certains secteurs exportateurs. L'industrie chimique et pharmaceutique a retrouvé un rythme de croissance stable, et le tourisme a bénéficié d'une demande robuste, portée par l'attractivité des destinations de montagne et une bonne dynamique estivale.

En 2026, le canton devrait poursuivre sur cette trajectoire, avec une croissance légèrement inférieure à la moyenne suisse mais soutenue par ses atouts structurels : un tissu industriel spécialisé, une production énergétique stratégique et un positionnement touristique solide. Les défis resteront présents — notamment la sensibilité aux chocs extérieurs et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée — mais le Valais dispose de bases solides pour une expansion progressive et durable.

Produit intérieur brut

Évolution du produit intérieur brut réel



Informations aux investisseurs

Valeur comptable de l'action
(avant distribution du dividende)

CHF **108.2**

Price to book ratio (P / B)
(cours / valeur comptable par action émise)¹

1.2

Price earnings ratio (P / E)
(cours / résultat apuré² par action émise)¹

17.1

Cours de l'action
au 31.12.2025

CHF **134.–**

Earnings per share (EPS)
(résultat apuré² par action émise)¹

CHF **7.8**

Payout Ratio
(dividende / résultat d'entreprise apuré²)

51 %

¹ Nombre d'actions émises au 31.12.2025 : 15'800'000

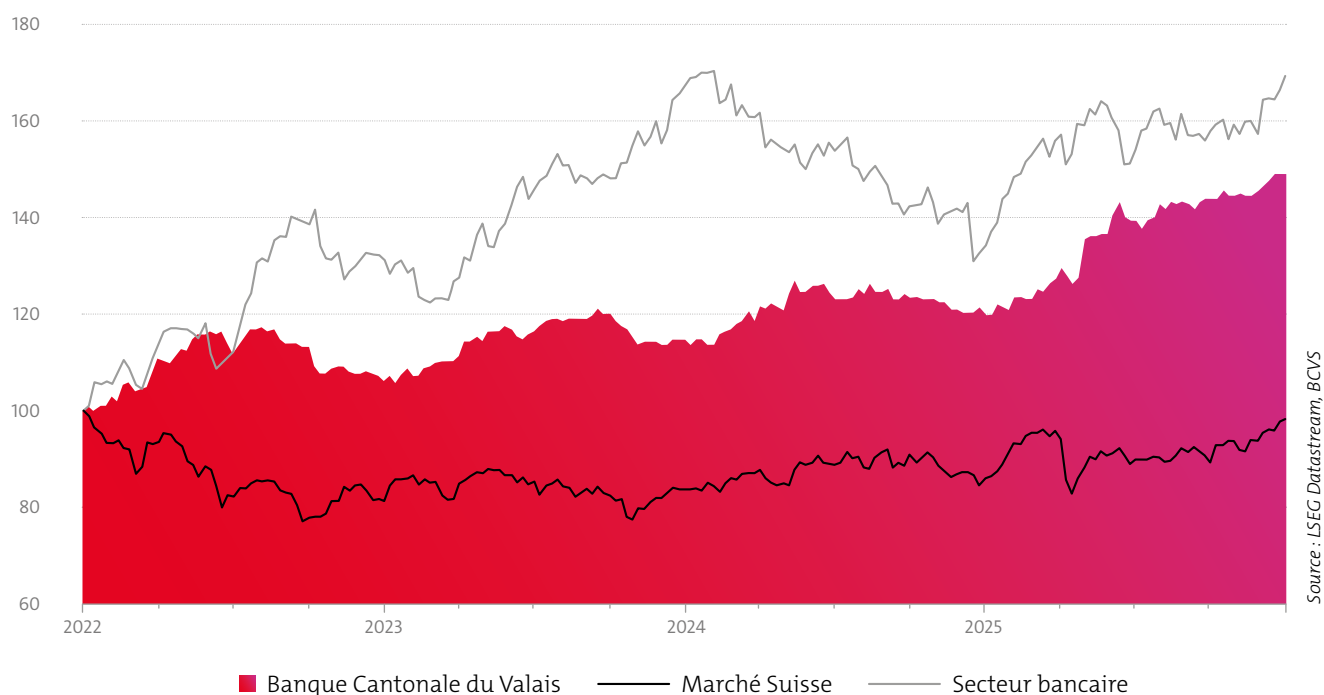
² Le résultat apuré correspond au Bénéfice (résultat de la période) ajusté des variations des réserves pour risques bancaires généraux.

L'action atteint un sommet historique en 2025

Avec un cours de clôture de CHF 134.– au 31 décembre 2025, l'action BCVS a progressé durant l'exercice 2025. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 4.– par action versé en juin, l'action réalise une performance exceptionnelle de 25,5 % en 2025.

Sur ces quatre dernières années, sans tenir compte des dividendes versés, la performance de l'action BCVS est comparable à la moyenne des actions du secteur bancaire.

Évolution relative de l'action BCVS - cours en base CHF 100.–



Répartition de l'actionnariat

Actionnaires identifiés
au 31.12.2025

13'725

Cotation

SIX

Numéro de valeur

30595120

Symbole de cotation

WKBN Bloomberg

WKBN Reuters

WKB.S

Actionnaires inscrits
au registre des actionnaires au 31.12.2025

10'945

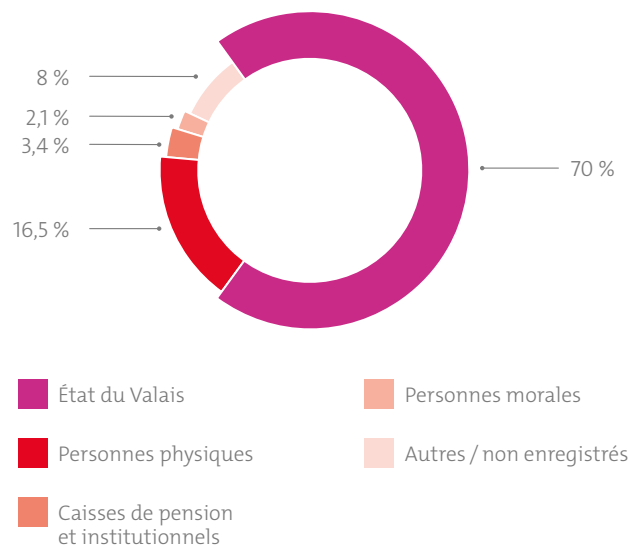
Valeur nominale de l'action

CHF **10.–**

Numéro ISIN

CH0305951201

Répartition du capital-actions
(base 15,8 millions d'actions)

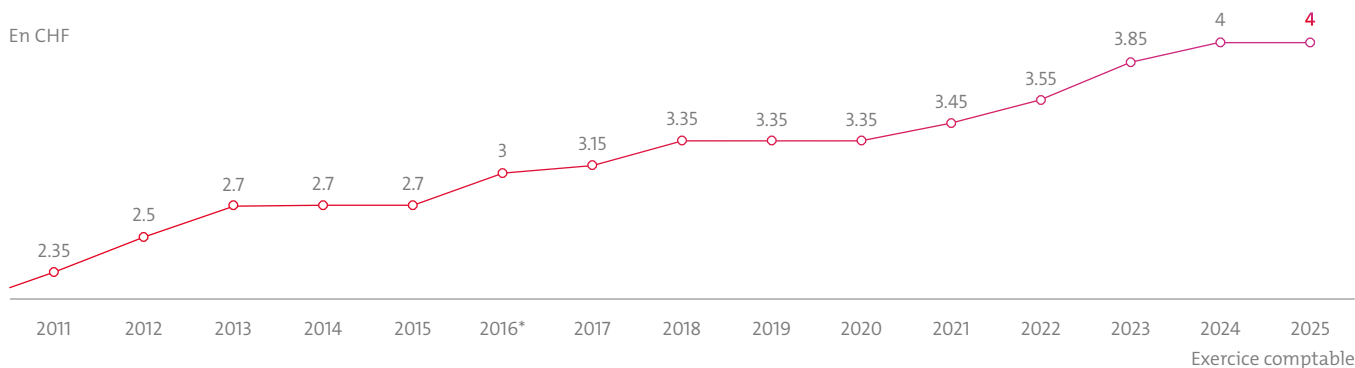


Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 40 % à 60 % du résultat d'entreprise apuré.

À l'Assemblée générale du 24 avril 2026, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende identique à celui de l'exercice précédent soit de CHF 4.– par action.

En CHF



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

La banque de détail

La BCVS finance les projets de vie. Sa mission est notamment d'accompagner la clientèle privée et de lui proposer des solutions adaptées. À la fois proche et innovante, la BCVS s'appuie sur son réseau physique de proximité et sur ses services digitaux performants.

MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Crédits hypothécaires, de construction ou de rénovation, la BCVS est le partenaire financier pour concrétiser les projets immobiliers. Elle est très présente sur le marché valaisan, dont elle est un acteur incontournable. Année après année, la progression de la demande de logements en propriété à usage propre se confirme. Pour autant, dans un secteur hypothécaire dynamique, la BCVS privilégie une croissance qualitative des crédits aux particuliers.

La Banque a lancé en 2025 un nouveau crédit, baptisé « Crédit Éco Home PPE ». Son objectif est de soutenir la rénovation des immeubles en PPE (propriété par étages), afin d'augmenter leur efficacité énergétique et de promouvoir les énergies vertes. Ce produit innovant intègre des mesures touchant à l'enveloppe thermique du bâtiment, à l'isolation de la toiture et des fenêtres ; au remplacement du système de chauffage (pompe à chaleur, chauffage à pellets, raccordement au chauffage à distance) ou à l'installation de bornes électriques ou de batteries. Le « Crédit Éco Home PPE » s'inscrit dans la logique des solutions financières spécifiques et flexibles que la BCVS a mises à disposition de la clientèle ces dernières années, telles que les « Packs Hypothécaires » et le « Crédit Éco Home ». Toutes incluent des notions de durabilité, ce qui fait de la BCVS un acteur de la transition énergétique.

INDICATEUR IMMOBILIER

La BCVS, la Chambre Immobilière Valais (CIV) et le cabinet indépendant Wüest Partner ont publié en novembre l'Indicateur immobilier. Ce baromètre annuel est devenu un outil de référence pour comprendre le marché de la construction et de l'immobilier valaisan. Il a mis en évidence la solidité de celui-ci, soutenu par des taux d'intérêt bas et une demande importante. Malgré un ralentissement économique et démographique, les prix des biens ont progressé dans tout le canton, confirmant l'attractivité du Valais. Pour la première fois, l'Indicateur a mesuré l'impact croissant des dangers naturels et risques climatiques sur le parc immobilier valaisan.

➔ Découvrez l'Indicateur immobilier BCVS-CIV

PLANIFICATION PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

La mise en place, en 2024, d'une structure dédiée entièrement à la planification patrimoniale et financière était pertinente, face à un segment en forte croissance. La tendance s'est confirmée en 2025, les activités se sont renforcées. La BCVS dispose d'une expertise unique en la matière et son approche globale séduit la clientèle. Les compétences de la Banque s'étendent aux domaines de la prévoyance, des placements, du financement immobilier, des

enjeux fiscaux et des problématiques de succession. Anticiper, planifier, conseiller, trouver des solutions personnalisées, tel est le crédo de nos spécialistes. La BCVS a pour objectif de couvrir les besoins financiers de sa clientèle et de les optimiser.

RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVS

Opposer banque réelle et banque virtuelle : la BCVS est très éloignée de cette démarche. Elle s'appuie sur la proximité et l'innovation, des valeurs complémentaires. La BCVS investit dans ses agences et ses services digitaux. Aujourd'hui, un constat s'impose : la clientèle utilise de plus en plus les canaux numériques pour effectuer ses transactions financières. Pour autant, les agences demeurent indispensables. Elles sont la colonne vertébrale de la relation clientèle. Elles ancrent la BCVS dans le tissu local et soulignent l'importance que la Banque accorde à l'accueil, au contact humain et aux conseils à haute valeur ajoutée.

RÉSEAU PHYSIQUE

La BCVS est présente sur tout le territoire valaisan. Son réseau se compose de 22 agences et 12 bureaux-conseils, de 59 appareils de retraits automatiques, 18 appareils de versements et 20 appareils multifonctions. Plus de 220 collaboratrices et collaborateurs accompagnent et conseillent la clientèle. Par ailleurs, la BCVS a poursuivi la modernisation et la digitalisation de ses agences. Monthey et La Souste ont été inaugurées courant 2025. Les aménagements reflètent les valeurs de la Banque, mélange de proximité et d'innovation.

RÉSEAU DIGITAL

La BCVS développe continuellement sa banque en ligne et ses services digitaux. La clientèle dispose ainsi d'une gamme complète de prestations digitalisées, disponible en tout temps et tout lieu. L'utilisation de solutions technologiques s'accroît année après année, poussant la Banque à innover. Depuis l'an dernier, les nouveaux clients de la BCVS peuvent souscrire à l'offre de services groupés « Conto Pack » directement et totalement en ligne.

Autre mouvement de fond qui se confirme : 80 % de la clientèle abonnée aux E-services use de son téléphone portable pour se connecter aux plateformes de paiements de la Banque. Projet stratégique de la BCVS, la mise à disposition de la clientèle de la nouvelle application BCVS Mobile s'est concrétisée. Elle améliore l'expérience utilisateur, renforce la sécurité et dispose de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins quotidiens. La BCVS améliore l'expérience digitale en fonction de l'évolution des comportements de sa clientèle et des tendances.

Réseau physique de la BCVS

au 31.12.2025



RÉGION BAS-VALAIS

Responsable régional
Frédéric Roth

AGENCES RÉGIONALES

Martigny
Monthey

AGENCES

Ardévaz (*Saillon, Leytron, Ovronnaz et Chamoson*)
Le Bouveret
Fully
Pont-du-Rhône
Porte d'Entremont
St-Maurice
Verbier

BUREAUX-CONSEILS

Champéry
Saxon

RÉGION VALAIS CENTRAL

Responsable régional
Cyril Meury

AGENCES RÉGIONALES

Sion
Sierre

AGENCES

Conthey (*Conthey, Vétroz et Ardon*)
Crans
Grimisuat
Haute-Nendaz
Savièse
Vex

BUREAUX-CONSEILS

Anniviers
Anzère
Chalais
Évolène

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Christian Zenzünen

AGENCES RÉGIONALES

Brigue
Viège

AGENCES

Naters
La Souste
Zermatt

BUREAUX-CONSEILS

Fiesch
Gampel
Loèche-les-Bains
Münster
Rarogne
Saas-Fee

La banque de gestion de fortune

La BCVS poursuit le développement de son secteur de la gestion de fortune. Cet objectif stratégique se traduit par un renforcement des compétences de l'Asset Management & Advisory et des solutions d'investissement innovantes. Les services de la Banque se construisent dans une relation de confiance et de proximité avec la clientèle.

La BCVS est aujourd'hui un acteur reconnu et fiable dans le domaine de la gestion de fortune. Cette expertise est complétée par des services de qualité et un accompagnement individualisé de la clientèle. La Banque pratique une politique de placement robuste, adaptée au profil de l'investisseur, misant sur des valeurs sûres à fort potentiel de performance et surveillant les risques inhérents à toute stratégie. Les marchés financiers offrent de nombreuses opportunités et la BCVS dispose d'une large gamme de solutions financières.

Quel que soit le profil de la clientèle, quelles que soient ses attentes et son appétence au risque, la Banque bâtit une relation de confiance et de proximité avec elle. Les spécialistes assurent une gestion dynamique, suivent en permanence les placements et fondent leurs décisions sur des analyses rigoureuses et des technologies de pointe.

L'Asset Management & Advisory (AM) a intégré les caractéristiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans son processus de gestion. Les investissements durables occupent une place importante sur les marchés. La BCVS a d'ailleurs déployé son propre processus d'évaluation des caractéristiques ESG.

ASSET MANAGEMENT & ADVISORY

La réorganisation et le renforcement des compétences du département de l'AM s'inscrivent dans un environnement financier toujours plus complexe et dans une nécessité de répondre aux attentes différenciées de la clientèle. Ils affirment la volonté de la BCVS d'innover, d'améliorer son efficacité et de renforcer la proximité avec ses clients.

La nouvelle organisation, plus moderne, agile et solide s'appuie sur quatre équipes complémentaires. La première (Investment Strategy) suit l'évolution des marchés et définit, conjointement avec le Comité stratégie d'investissement, les grandes orientations stratégiques. La deuxième (Investment Management) conçoit et gère les produits d'investissement. La troisième (Investment Solutions & Advisory) accompagne sur le terrain les conseillères et conseillers. La quatrième (Trading Desk) assure la bonne exécution des opérations sur les marchés financiers. Ces changements se sont accompagnés d'une montée en puissance et d'une spécialisation des compétences de l'AM. À l'expérience des collaboratrices et collaborateurs issus du marché s'ajoutent des profils économiques, techniques et scientifiques. L'expertise est fondamentale pour favoriser le développement des nouveaux produits d'investissement plus

sophistiqués, robustes, performants et pertinents pour les clients privés et institutionnels. Elle contribue aussi à mettre en place des outils et des méthodes de gestion innovants.

L'AM veut aussi gagner en visibilité et communiquer plus activement sur ses solutions d'investissement. Une notoriété et une présence médiatique plus soutenue de la BCVS contribuent à se rapprocher des régions et de la clientèle. En 2025, l'AM gère et suit plus de 10'400 clientes et clients qui sont investis dans des produits de placement BCVS, représentant environ CHF 4 milliards.

DE NOUVEAUX PRODUITS

La BCVS a élargi sa gamme de prestations. Elle a investi dans le marché des actions suisses en novembre 2024 avec le fonds «BCVS Swiss Equity Quality & Dividend». Ce dernier a connu une forte croissance de ses actifs sous gestion, passant de CHF 60 millions fin 2024 à plus de CHF 100 millions fin 2025. Ce produit actif est géré de manière purement quantitative et systématique. Un panier d'actions est sélectionné chaque mois avec pour objectif de dégager un dividende supérieur à celui du marché suisse, tout en assurant une appréciation du capital grâce à la sélection d'entreprises répondant à certains critères de qualité.

Le Certificat «BCVS Optimized Yield» offre une solution d'investissement diversifiée et équilibrée avec un rendement optimisé. Il allie, à moyen et long terme, performance et protection conditionnelle du capital dans certaines situations du marché.

La BCVS a renforcé sa collaboration, existante depuis plusieurs années, avec la société d'assurance, Groupe Mutuel. La solution de prévoyance «VarialInvest» s'inscrit dans la volonté de la Banque de proposer un conseil global à sa clientèle. En effet, ce nouveau produit combine la prévoyance, le financement, les placements et l'épargne. Il a l'avantage de s'adapter à la situation de vie de la clientèle et de la suivre durant toutes les étapes de sa vie. «VarialInvest» offre la possibilité de choisir la stratégie - sécurité ou performance - et de la modifier à tout moment.

Concrètement, la solution conjugue une épargne garantie et une épargne investie en parts de fonds de placements, en l'occurrence le «BCVS/WKB Flex Pension 65». Le compartiment se compose majoritairement d'actions (65 %). Il s'agit d'une gestion flexible et diversifiée et qui intègre les caractéristiques ESG dans le processus de sélection et de pondération des investissements.

La Gestion de fortune et l'Asset Management BCVS en un clin d'œil



Clients avec dépôts titres

23'795

en nombre



Certificats BCVS

130

en millions de francs



Fonds de placement BCVS

1'132

en millions de francs

Une gamme complète de solutions de placements

Fonds de placement BCVS

- BCVS  Flex Conservative
- BCVS  Flex Pension 35
- BCVS  Flex Invest 35 EUR
- BCVS  Flex Opportunity
- BCVS  Flex Pension 65
- BCVS  Swiss Equity Quality & Dividend
- BCVS  Equity Switzerland

Mandats de conseil

- Advanced 
- Compact 
Niveau de service

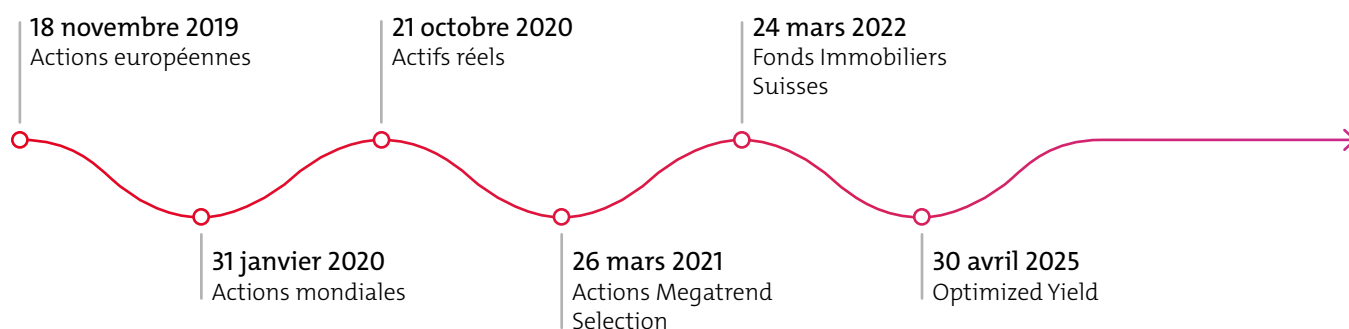
Mandats de gestion

-  BCVS Starselect 
-  BCVS Active portfolio – swiss focus 
-  BCVS Smart 
Niveau de service

Plans d'investissement

- BCVS  Step Invest
- BCVS  Step Life

Dates de lancement des certificats BCVS



La banque des entreprises

Solutions financières adaptées, conseils personnalisés, accompagnement sur le long terme, la BCVS incarne la banque des entreprises en Valais. Elle est le partenaire privilégié de toutes les entreprises, participant au développement économique du canton.

La BCVS a toujours rempli sa mission, avec engagement et professionnalisme : celle de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche. Par son ancrage local, par ses compétences, par sa connaissance et son implication dans le tissu économique cantonal, la Banque est bien plus qu'un simple acteur financier. La BCVS est la banque des entreprises, leur partenaire privilégié. Elle soutient les PME qui constituent le socle de l'économie valaisanne, mais aussi les start-up actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à haute valeur ajoutée, et les grandes entreprises.

Le Valais s'est diversifié économiquement. La BCVS a participé activement aux changements, s'adaptant elle aussi aux besoins des divers secteurs d'activités. Aujourd'hui, elle propose une large gamme de services aux entreprises, qui couvre tous les cycles de vie de celles-ci : création, développement et transmission. C'est un atout, au même titre que les relations personnalisées qu'elle entretient avec les acteurs économiques, que ce soient les entrepreneurs, les associations professionnelles, les organismes de promotion économique et les institutionnels. Cette approche spécifique couplée à des produits bancaires appropriés contribuent à la croissance économique valaisanne.

NOUVELLE SOLUTION DE PRÉVOYANCE

Preuve de son dynamisme, la BCVS a lancé en début d'année 2025 sa propre solution, 100 % valaisanne, de prévoyance professionnelle collective LPP (2^e pilier) pour les entreprises : « BCVS Pension ». Concurrentielle et en phase avec le marché, celle-ci est simple et flexible. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie BCVS de développer le conseil global et de diversifier ses revenus grâce à la prévoyance et à la gestion de fortune.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Depuis plusieurs années, les comportements de la clientèle ont connu des évolutions majeures. En effet, de plus en plus de clients ont recours à une large partie de gestion indicielle et ce pour deux raisons : minimiser le risque de déviation par rapport aux indices de référence et abaisser au maximum les frais.

Cette tendance de fond, soutenue par les consultants et les experts, a nécessité un renforcement de la palette de prestations offertes, avec une ouverture claire sur les services de banque dépositaire. La BCVS est largement montée en puissance. Les outils actuels sont en phase avec ces

développements du marché, notamment en matière de reportings financiers. Des investissements importants sont d'ailleurs réalisés chaque année pour rester à jour avec les besoins de nos clients. À ce titre, la proximité de la relation joue un rôle essentiel pour déceler et anticiper les nouvelles demandes. De même, l'agilité d'une plus petite entité donne des avantages comparatifs indéniables par rapport aux grandes structures.

AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DU VALAIS ÉCONOMIQUE

La Rentrée de l'économie valaisanne (REV) et le Rendez-vous de la Transmission d'entreprise symbolisent le rôle que la BCVS, avec la collaboration de ses partenaires, joue en dehors des services financiers. La REV crée du lien. Elle réunit le monde de l'économie et de la politique pour réseauter en toute convivialité, pour échanger, pour nouer des relations et pour développer des opportunités professionnelles. La REV 2025 s'est tenue à la salle Noda BCVS fin août. Environ 500 décideurs et patrons d'entreprises ont participé à l'événement, dont la thématique portait sur les infrastructures culturelles et sportives valaisannes et leur financement.

Le Rendez-vous de la Transmission d'entreprise sensibilise et informe les PME. L'événement, organisé durant la Foire du Valais à Martigny, se veut une plateforme d'échanges et de partages d'expériences. Forte de son expertise, la BCVS accompagne les patrons dans les démarches complexes et émotionnelles qu'implique la remise de leur société. Céder son affaire avec succès, c'est la pérenniser et renforcer l'économie valaisanne.



Le 3^e Rendez-vous de la transmission d'entreprise à la Foire du Valais.

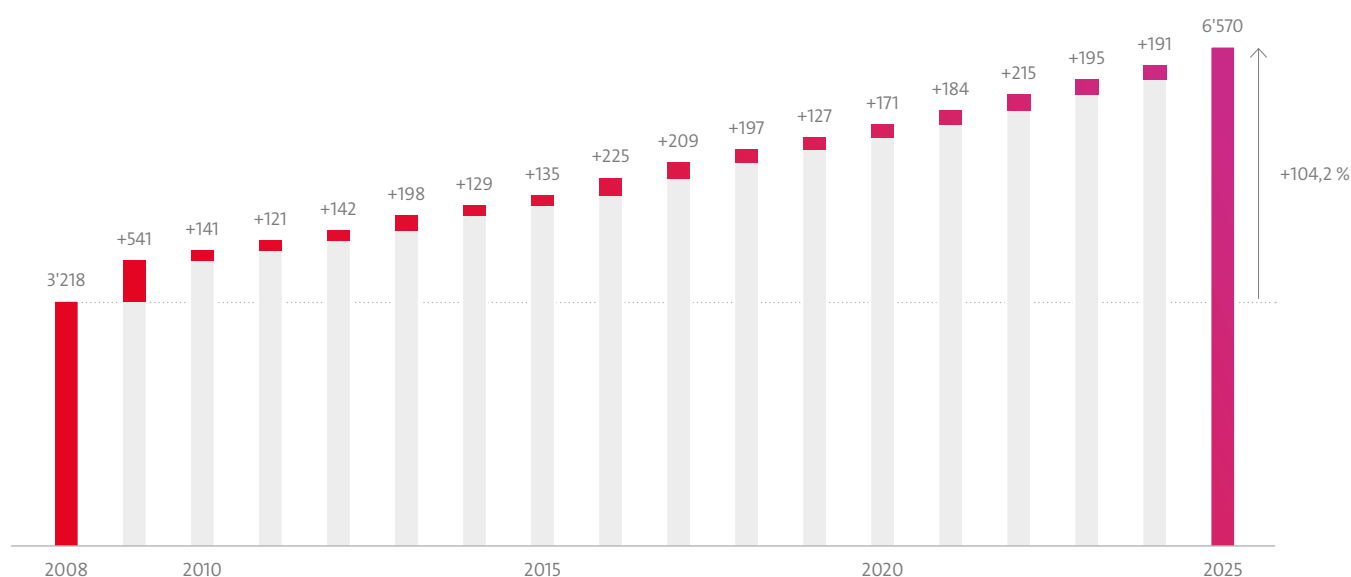
Portefeuille clientèle entreprises au 31.12.2025

Sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVS

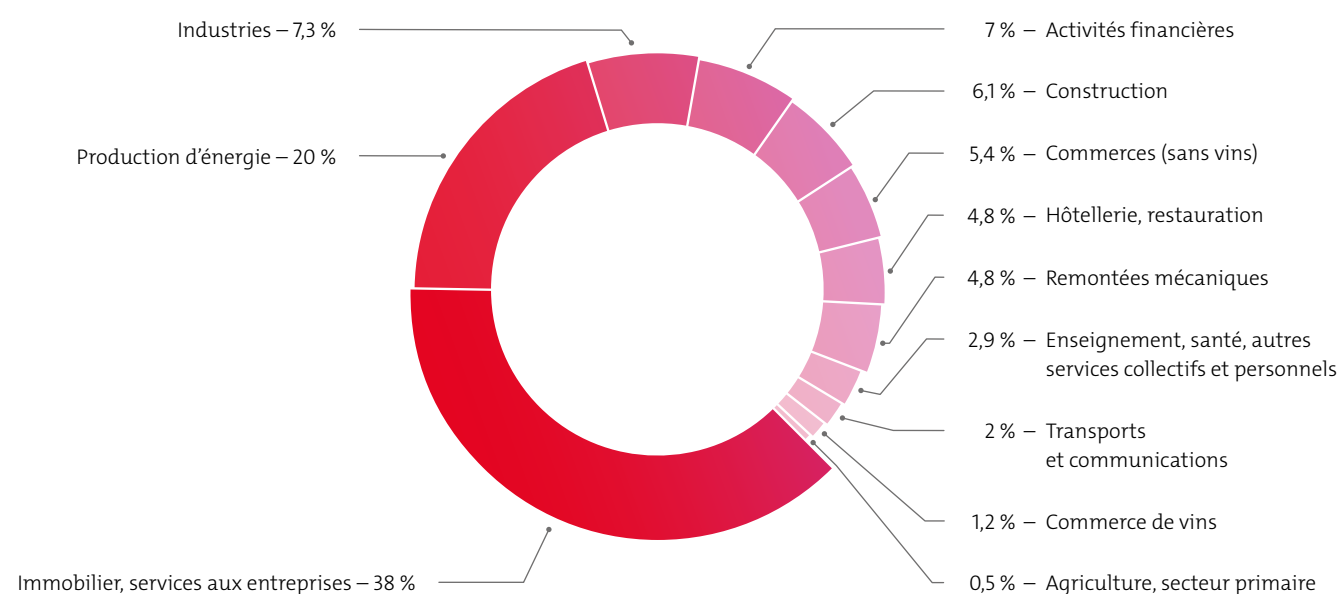
6'570 (+3,6 % par rapport à 2024)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVS

(société anonyme, société en nom collectif, société coopérative, société à responsabilité limitée, société en commandite)



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité) au 31.12.2025



16^e édition du Prix Créateurs BCVS



L'innovation constitue le moteur du Prix Créateurs BCVS. Initiatrice de cet événement, la Banque Cantonale du Valais l'organise depuis 2007 en collaboration avec la Promotion économique Valais. La 16^e édition a démontré une nouvelle fois la richesse et la créativité de l'écosystème entrepreneurial cantonal. Coloc Atelier, jeune entreprise de Savièse, a été récompensée en 2025.

Le Prix Créateurs BCVS fait toujours recette. Trente-sept projets ont été déposés pour cette 16^e édition. Le jury a choisi cinq finalistes, en se basant sur des critères d'innovation, de faisabilité technique et économique.

- Elma Vision (Martigny) a imaginé une paire de lunettes technologique pour aider les personnes atteintes de déficience maculaire.
- Digital Logic (Sion) propose un appareil innovant qui analyse la consommation électrique d'un bâtiment.
- Coloc Atelier (Savièse) recycle les bouchons de bouteille en PET en mobilier design.
- Aristotes (Sion) développe une plateforme d'e-learning pour l'école obligatoire.
- KaffeeKlatsch (Eyholz) mise sur la technologie pour valoriser le pain traditionnel valaisan.

Quant au Prix Coup de cœur, il est remis par les anciens finalistes et a été attribué à Digital Logic.

Gagnant de l'édition 2025

COLOC

Établi à Savièse, Coloc Atelier donne une nouvelle vie aux bouchons de bouteille en PET, rarement recyclés dans notre pays. En les intégrant sous forme de copeaux broyés dans un liant à base d'éco-résine, l'atelier crée du mobilier design, comme un tabouret déjà disponible en plusieurs coloris. Ce projet, très créatif et innovant, est une belle rencontre entre durabilité et esthétique.



Séverine Dolt et Mégane Dubuis, fondatrices de Coloc Atelier, ont remporté le Prix Créateurs BCVS 2025.

Le Prix Créateurs BCVS en chiffres

Projet déposés
en 16 éditions

784

Projets reçus
en 2025

37

Montant pour le gagnant
du Prix Créateurs BCVS

CHF **25'000.-**

Montant pour le gagnant
du Prix Coup de cœur

CHF **5'000.-**

➔ Retrouvez toutes les informations du Prix Créateurs BCVS

Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs

La réussite d’une entreprise est indissociable de ses collaboratrices et collaborateurs. La BCVS les place au cœur de sa stratégie employeur. Elle s’engage pour renforcer leur bien-être au travail et leurs compétences. Plusieurs projets se sont concrétisés en 2025, consolidant les conditions attractives et valorisantes de la BCVS.

Dans un monde qui se transforme, la BCVS doit s’adapter, innover et développer ses outils digitaux. En tant qu’entreprise socialement responsable, elle recherche toujours l’équilibre entre cette innovation et la proximité qu’elle cultive avec ses collaboratrices et collaborateurs. Les Relations humaines (RH) travaillent à créer un environnement stimulant où le personnel peut exploiter et valoriser ses compétences, tout en s’appuyant sur des valeurs telles que l’égalité, la diversité et l’inclusion.

NOUVELLE PLATEFORME POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN

Un ambitieux projet s’est concrétisé à l’automne 2025, marquant une étape déterminante dans l’évolution des pratiques RH et de sa culture. Il s’agit d’une transformation d’envergure visant à moderniser les outils et les processus afin de répondre aux exigences actuelles de la BCVS. La nouvelle plateforme de système d’information RH apporte un véritable levier pour renforcer une culture de la confiance, de l’autonomie et encourager la responsabilité. Les outils sont intuitifs, apportent transparence et efficacité. Les processus sont simplifiés et favorisent la collaboration et la proximité.

Ce projet aspire à offrir une expérience collaborateur plus fluide et engageante, un environnement de travail qui soutient l’innovation, la collaboration et la performance. La Banque poursuit sa transition digitale et investit pour une meilleure efficience.

NOUVELLE ENQUÊTE DE SATISFACTION

La culture de l’engagement et la santé au travail constituent des sujets stratégiques pour la BCVS. La Banque a reconduit une enquête de satisfaction auprès de son personnel. Les résultats sont globalement meilleurs par rapport à la première étude menée en 2023. Le taux de participation de 82 % crédibilise ces résultats. Les priorités et la quinzaine de mesures prises dès 2023 ont eu un impact positif. Certaines ont été reconduites - formation des managers, cafés-rencontres, référente bien-être -, d’autres mises en œuvre en 2025 telles que des conseils en santé mentale, l’aménagement d’une salle d’allaitement ou des ateliers d’ergonomie.

LA FORMATION EST ESSENTIELLE

L’Académie de formation de la BCVS symbolise l’importance qu’accorde la Banque au développement des compétences. Lancée en 2024 et pérennisée en 2025, elle fonctionne à satisfaction. L’encadrement des collaboratrices et collaborateurs est apprécié. Les retours sont extrêmement positifs. L’engagement de la BCVS pour la féminisation des postes à responsabilités s’est traduit par le lancement d’un programme pilote à l’automne. Quelques talents féminins ont suivi une formation en ligne de trois mois. Durant ces ateliers, les participantes ont pu découvrir des témoignages de femmes cadres inspirantes. Enfin, la BCVS a mis en place un programme de mentorat, pour permettre le partage de connaissances et d’expériences entre deux collègues. Une dizaine de mentors ont été formés en 2025 et la phase pilote démarrera en 2026. Par ce projet, la BCVS crée des liens, mise sur la transmission de ses valeurs et des bonnes pratiques, et démontre sa volonté de faire progresser des talents identifiés dans la relève.

LES RH EN QUELQUES CHIFFRES

	Nombre de collaboratrices et collaborateurs	561
	Nombre de femmes (47,95 %)	269
	Moyenne d’âge (y.c apprenties et apprentis / stagiaires)	42 ANS
	Moyenne d’ancienneté (y.c apprenties et apprentis / stagiaires)	12 ANS
	Emplois à temps plein (y.c apprenties et apprentis / stagiaires)	494
	Nombre d’apprenties et apprentis et stagiaires	25
	Nombre de jours de formation continue	965

➤ Détails complets de nos engagements sociétaux disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l’entreprise (RSE) & développement durable 2025

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable

La Banque a œuvré successivement pour développer les fondations de sa démarche RSE, structurer sa gouvernance et l'ancrer dans son organisation. 2025 marque l'aboutissement de la mise en œuvre d'un cadre structuré, ouvrant la voie à la phase de consolidation.

Les questions de durabilité et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) sont plus que jamais au cœur du modèle de gouvernance et de la stratégie globale de la BCVS. Dans un contexte réglementaire exigeant, la Banque a renforcé sa position dans la durabilité grâce à différentes initiatives : la formation de ses collaboratrices et collaborateurs, la sensibilisation des PME au travers d'événements et l'analyse de sa stratégie de transition.

La BCVS diffuse son quatrième rapport RSE, ainsi que son deuxième rapport sur le climat. Ces derniers décrivent les initiatives globales en matière de RSE et l'engagement de la BCVS en faveur du climat au niveau de ses activités propres, de ses opérations de financement et d'investissement ainsi que de sa stratégie. Le rapport climat présente également la manière dont la Banque gère les enjeux relatifs au changement climatique et met l'accent sur les thématiques :

- de la gouvernance,
- de la stratégie,
- de la gestion des risques,
- des chiffres-clés et des objectifs,
- de son projet de plan de transition.

ADHÉSION AUX PRI

L'établissement est signataire, depuis 2025, des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (PRI). Il s'agit d'une initiative mondiale, qui propose un cadre volontaire reposant sur des principes pour encourager les investisseurs à intégrer les critères ESG dans leur stratégie d'investissement, dans l'analyse, dans le suivi et dans le reporting. Le programme encourage aussi la transparence et l'apprentissage continu et fait l'objet d'une évaluation annuelle.

LABELS ET CERTIFICATIONS

Entreprise responsable, la BCVS est titulaire de différents certificats et labels attestant de son engagement en faveur de la durabilité. Elle s'emploie à conserver ces certifications exigeantes. En 2025, la Banque a maintenu le label « Valais Excellence » (voie « Économie Positive »), témoignant de la mise en œuvre des meilleures pratiques au sein de son organisation. Celles-ci touchent cinq grandes thématiques : gouvernance, ancrage territorial et collectivité, collaboratrices et collaborateurs, impact positif du modèle d'affaires et environnement. Le label distingue les entreprises à la fois performantes et citoyennes, soucieuses de leur rôle social et

environnemental, tout en étant désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.

La BCVS, membre fondatrice de la fondation Carbon Free Valais, a également rejoint les entreprises qui ont obtenu le label « Go Carbone Free » qui valorise les sociétés soucieuses de leur empreinte écologique. La fondation encourage les PME à établir leur bilan des gaz à effet de serre et un plan de mesures, et les accompagne dans leurs démarches. Elle soutient des projets d'exemplarité dans les domaines durables.

➤ Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2025

LES RISQUES RSE

En 2025, la BCVS a poursuivi ses travaux d'intégration des risques climatiques dans son dispositif de gestion des risques. Dans cette perspective, la Banque prépare la mise en œuvre de la circulaire de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) relative aux risques financiers liés à la nature. Les analyses menées portent notamment sur l'évaluation de l'importance (matérialité) des risques identifiés et sur la mesure de leurs impacts potentiels sur les activités de la Banque. Ce travail d'analyse approfondie se poursuit en 2026 afin de permettre une adaptation progressive et conforme aux exigences réglementaires, ainsi qu'un renforcement du pilotage des risques climatiques.

➤ Détails complets de nos engagements durables disponibles dans le Rapport Climat 2025

Environnement

36 %

RÉDUCTION DE CO₂
(en tonnes, entre 2019 et 2024)

Finance et produits

83 %

QUOTE-PART
des mandats de gestion, des fonds
de placement et des certificats
intégrant des caractéristiques ESG

Employeur

986

MILLIERS DE CHF
investis dans la formation continue

Ancrage régional

210

MILLIONS DE CHF
de création de valeur locale
(contribution aux actionnaires,
pouvoirs publics et collaboratrices
et collaborateurs)

Engagée pour le Valais et sa population

Forte de ses valeurs et de son ancrage local, la BCVS soutient de nombreux événements économiques, sociaux, culturels, sportifs et en faveur de la jeunesse. La Banque est un partenaire solide et compétent, qui assume une responsabilité envers le canton et sa population. Ces sponsorings répondent aussi à sa stratégie de communication.

Les partenariats de la Banque Cantonale du Valais prennent différentes formes, mais s'inscrivent tous dans une démarche de partage, en accord avec ses valeurs : proximité, innovation, durabilité et compétence. L'engagement de la BCVS se traduit par un soutien à de nombreuses manifestations, dans tous les domaines confondus. Il marque la proximité avec la population valaisanne et renforce l'ancrage local. L'approche de la BCVS se situe aussi dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. En 2025, elle a soutenu plus de 600 projets pour plus de 1,8 million de francs.

CASTLE RIDE BCVS

Pour la première fois, les Championnats du monde de VTT se sont déroulés en Valais durant deux semaines (du 30 août au 14 septembre 2025). La BCVS s'y est associée en devenant le sponsor titre de l'événement d'ouverture : Castle Ride BCVS. À cette occasion, la vieille ville de Sion s'est transformée en terrain de jeu pour les meilleurs riders mondiaux : une descente urbaine spectaculaire, reliant le Château de Tourbillon au centre-ville. Par ce partenariat, la BCVS a réaffirmé son engagement pour des projets incarnant l'énergie et le dynamisme du sport. La manifestation ayant généré des retombées économiques et touristiques importantes, la Banque a participé au rayonnement de la ville de Sion et du Valais.



Castle Ride BCVS à Sion.

LA FOIRE DU VALAIS

En tant que sponsor principal de la Foire du Valais, événement économique et social majeur du canton, la BCVS a assumé une présence importante à martignexpo (CERM). Tout d'abord sur son stand, où plusieurs événements thématiques ont été spécialement conçus pour la clientèle. Ensuite en organisant le Rendez-vous de la Transmission d'entreprise, qui attire de plus en plus de patrons et de PME. Enfin en étant le partenaire de l'Espace Innothèque, qui met en avant les start-up et l'innovation valaisannes.

NODA BCVS

La BCVS associe pour la première fois son nom à une salle de concerts et de congrès. Nichée au cœur de Cour de Gare à Sion, Noda BCVS a été inaugurée, en août 2025. Ouverture, tel est l'intitulé de cette première saison 2025/2026. La salle est modulable et propose une acoustique de pointe, permettant d'accueillir des artistes de renommée internationale et locaux. Cette démarche inédite est portée par des valeurs communes à la Banque et à Noda BCVS : l'innovation, la formation, la culture et la contribution à un environnement plus durable.



Noda BCVS.

ET TOUS LES AUTRES

Il y a certaines collaborations qui durent, à l'exemple de celle qui lie la BCVS au Grand Raid BCVS. Depuis des années, la Banque est le sponsor titre de cette épreuve VTT de montagne, parmi les plus belles et plus difficiles d'Europe. La 35^e édition fut particulière, puisqu'elle a accueilli les vététistes du Championnat du monde de marathon.

Il y a aussi des collaborations plus récentes, mais tout aussi emblématiques. La BCVS est sponsor titre du Marathon des terroirs du Valais depuis ses débuts. La 4^e édition, en mai 2025, a réuni 4'500 participantes et participants, record battu. Le concept, qui allie course à pied, plaisirs gastronomiques et festivités, séduit tous les publics.

Et il y a toutes les autres collaborations, telles qu'Opérette Leuk, la 22^e Schubertiade RTS Espace 2, Hérisson sous gazon ou Top Chef au CO. Des événements annuels qui mettent en avant le dynamisme valaisan, sa richesse culturelle et sociale. La BCVS est fière de les soutenir.

➔ Découvrez les sponsorings de la BCVS

La Fondation du 100^e de la BCVS

Dix lauréates et lauréats ont été récompensés en 2025 par la Fondation du 100^e de la BCVS. Un montant total de CHF 50'000.– a été distribué, réparti équitablement entre les bénéficiaires. Depuis bientôt 35 ans, la Fondation honore de jeunes athlètes valaisans méritants et des associations valaisannes à vocation humanitaire, sociale ou culturelle.

Prix annuel 2025

- ★ Brass Band 13 Étoiles
- ★ Emma Van Camp
- ★ Hospiz Oberwallis
- ★ Association Coloc
- ★ Institut Don Bosco & Sainte-Agnès
- ★ Fondation Théâtre du Dé
- ★ Jonas Bell
- ★ Verein Dorf Grenchols
- ★ Jules Troillet
- ★ Pedro Rodrigues Studio

La Fondation en chiffres

Création de la Fondation	Nombre de bénéficiaires
23 SEPTEMBRE 1991	210

Montants distribués au 31.12.2025

CHF 1'427'500.–



Les lauréates et lauréats 2025 de la Fondation du 100^e de la BCVS ont reçu leur prix lors d'une cérémonie officielle le 9 mars 2026.

Structure de la Banque et actionnariat

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance – DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle.

La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts »).

STRUCTURE DE LA BANQUE ET ACTIONNARIAT

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVS :

- **Organigramme de la BCVS** (voir page 23) ;
- **Structure opérationnelle de la BCVS** (voir page 24) ;
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.**

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 8.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html/>

La BCVS n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

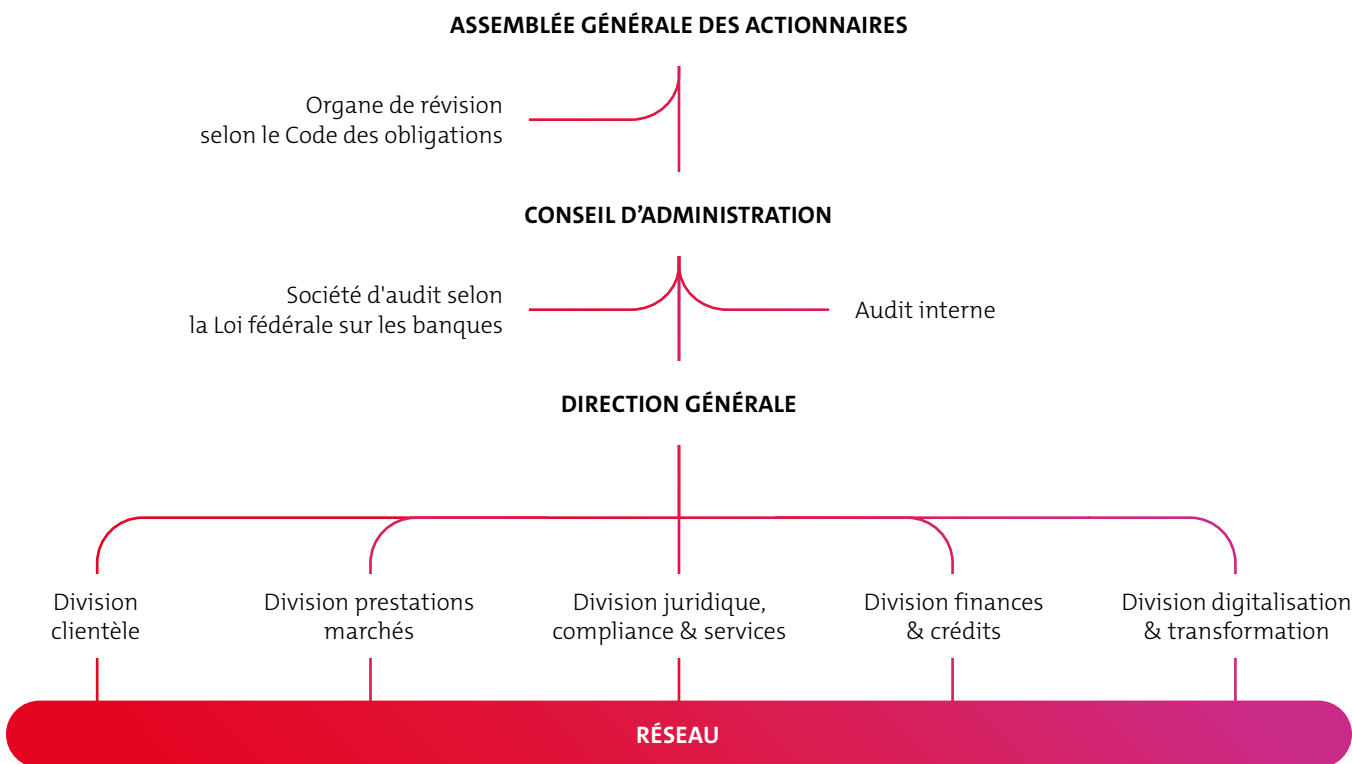
PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5 % des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

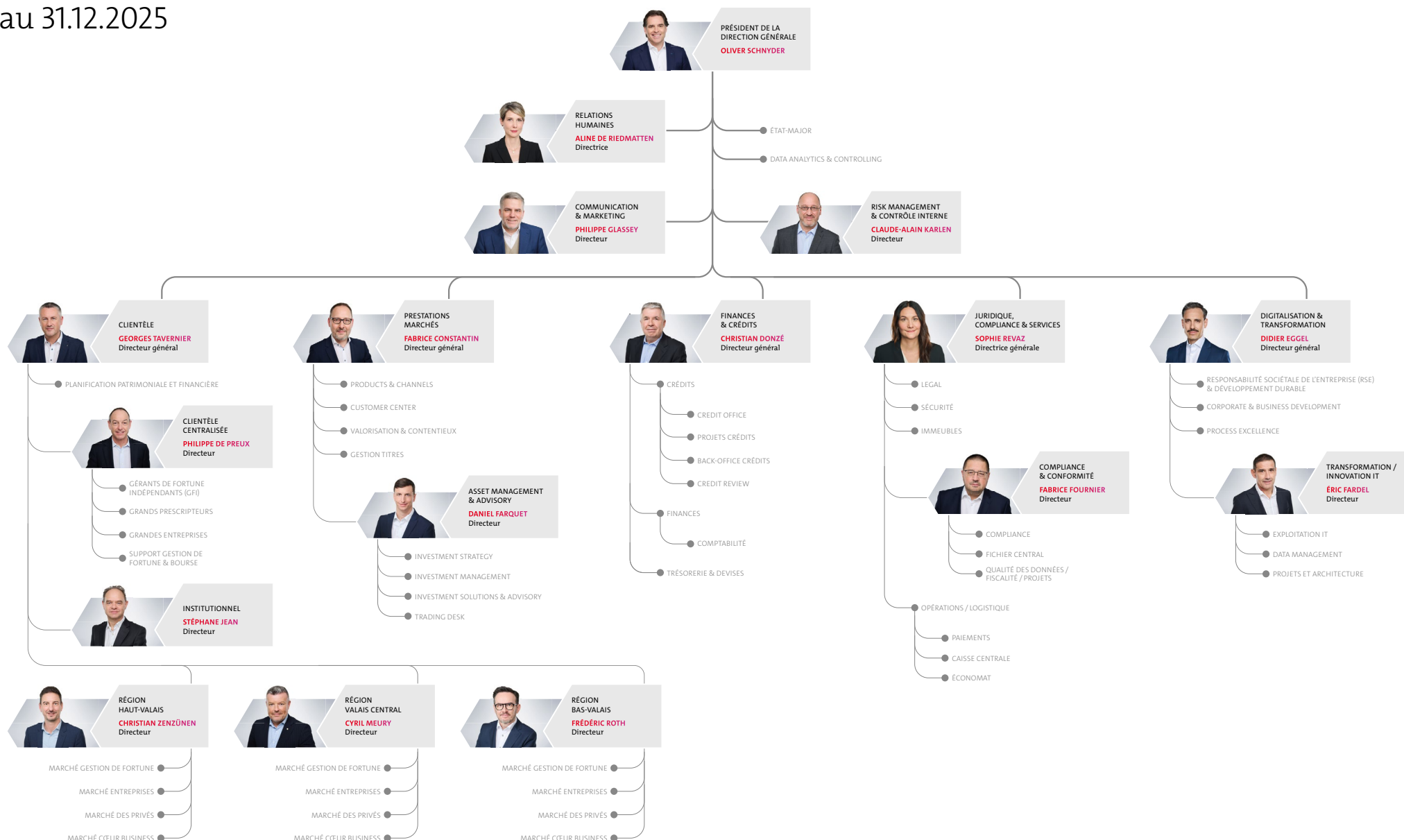
CAPITAL Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2025, se chiffre à CHF 158 millions. Aucune marge de fluctuation du capital n'est prévue dans les Statuts de la Banque. MODIFICATION DU CAPITAL Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années. ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.– chacune. Selon l'article 21 al. 2 des Statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix. La Banque n'a pas émis de bons de participation.	BONS DE JOUISSANCE La Banque n'a pas émis de bons de jouissance. RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « <i>NOMINEES</i> » Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ». EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.
--	--

Organigramme de la BCVS au 31.12.2025



Structure opérationnelle de la BCVS

au 31.12.2025



Conseil d'administration au 31.12.2025



PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président



LAURE DEPPIERRAZ
Vice-présidente



JEAN-ALBERT FERREZ
Secrétaire



GÉRALDINE GRANGES GUENOT
Membre



PATRICK HÉRITIER
Membre



EDGAR JEITZINER
Membre



HERVÉ UDRIOT
Membre



ANJA WYDEN GUELPA
Membre

Membres du Conseil d'administration au 31.12.2025

	Pierre-Alain Grichting 24 septembre 1967	Laure Deppierraz 12 décembre 1982
Fonction	Président	Vice-présidente
Membre comité	Comité de rémunération et de nomination	Comité d'audit et risques
Premier mandat	2017	2025
Échéance du mandat	2029	2029
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon Formation en finance, ATAG, Lausanne Cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne AEP Executive Program, Swiss Finance Institute Zurich Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit suivi d'un brevet d'avocate Examen de trader à la SIX Swiss Exchange Différentes formations continues dans le domaine de la régulation financière Formation pour administrateur de sociétés suisses, Swiss Board School Genève Formation de stratégies de leadership, IMD Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution (2000-2007) Directeur pour le Valais d'une grande banque suisse (2007-2013) Président de l'Association Valaisanne des Banques (2012-2013) Président du Conseil d'administration auprès d'une grande entreprise viticole valaisanne (2013-2018)	Juriste à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Genève (2009-2010) Avocate à l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) (2011-2014) Différentes fonctions auprès du département Legal & Compliance et de l'Audit interne à la BCVS (2015-2019) Responsable Legal et secrétaire générale à la BCVS (2019-2023) Secrétaire générale et membre de la direction générale auprès de OIKEN SA (dès 2023)
Activité actuelle	Entrepreneur	Secrétaire générale et membre de la direction générale de OIKEN SA

Aucun membre du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2025 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVS.
Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.

Jean-Albert Ferrez

26 mars 1971

Géraldine Granges Guenot

31 août 1975

Fonction	Secrétaire	Membre
Membre comité	Comité stratégie, transformation digitale et innovation (président)	Comité de rémunération et de nomination
Premier mandat	2017	2022
Échéance du mandat	2029	2029
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) Certification Académie des Administrateurs (ACAD) Formations en finance et en gouvernance, IMD, Lausanne	Formation pour administrateurs de sociétés suisses, Swiss Board School MMBA-CAS en management entrepreneurial, Paudex Formation d'experte, Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISFPF) Formation pour certification d'exploitation Biologique, Châteauneuf Formation complète en horticulture puis formation d'ingénieure agronome, Genève
Parcours professionnel	Assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne (1995-2001) Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, Martigny (2001-2012) Directeur général Énergies Sion Région, Sion (2012-2017)	Membre de la direction de l'ets horticole Michel Granges-Frasseren (2000-2011) Création et développement de l'exploitation horticole Géraldine Granges Guenot BIO puis transfert de propriété de la société à Biojardins (2003-2011) CEO de l'ets horticole Granges (2012-2023) CEO de Swissfleurs Diffusion SA (depuis 2011)
Activité actuelle	Administrateur indépendant	CEO Swissfleurs Diffusion SA

Patrick Héritier

20 avril 1964

Edgar Jeitziner

30 novembre 1958

Fonction	Membre	Membre
Membre comité	Comité de rémunération et de nomination (président) Comité d'audit et risques	Comité d'audit et risques (président)
Premier mandat	2021	2021
Échéance du mandat	2029	2029
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Formation de pilote de chasse et de pilote de ligne Formation en Management et en affaires (Executive MBA aux universités de Berne et Rochester New York) Advanced Management Program, INSEAD Singapour CAS d'administrateur, Université de Berne	Expert-comptable diplômé
Parcours professionnel	Pilote dans les forces aériennes suisses et auprès de Swissair AG (1985-2014) Diverses fonctions de direction auprès de banques privées suisses (1997-2017) Directeur général d'une société suisse de gestion de fortune Licence PCC (2017-2024)	Poste de Direction auprès de diverses banques (depuis 1987) Membre de la Direction générale d'une banque cantonale (2002-2011) Président de la Direction générale d'une banque cantonale (2012-2020)
Activité actuelle	Vice-président du Conseil d'administration de Probus Pleion Suisse SA	Administrateur indépendant

Hervé Udriot

5 mars 1962

Anja Wyden Guelpa

22 février 1973

Fonction	Membre	Membre
Membre comité	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	Comité stratégie, transformation digitale et innovation
Premier mandat	2025	2021
Échéance du mandat	2029	2029
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Master en Génie Chimique de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) Doctorat ès Sciences Techniques en Génie Chimique et Biotechnologie à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) Certificat en Supply Chain Management au Penn State College of Business (USA) Certificat Start-up Board Academy	Licence en sciences politiques et master en administration publique de l'Université de Genève Executive leadership coach certifié Formations continues et certifications en matière de digitalisation, gouvernance, finance, coaching et ESG des universités IMD, Standford, St-Gall, INSEAD et CTI
Parcours professionnel	Direction de sites industriels en chimie & pharma (1999-2008) Postes de direction dans des groupes internationaux en industrie pharmaceutique (2008-2024)	Cheffe de projet des projets pilotes au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (1998-2001) Consultante chez IBM (2001-2003) Vice-directrice puis Directrice générale des affaires sociales du Canton de Genève (2003-2009) Chancelière d'État du Canton de Genève (2009-2018)
Activité actuelle	Consultant en opérations industrielles Chargé de cours à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse	CEO de civicLab Sàrl Chargée de cours à l'Université de Lausanne

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting

Laure Deppierraz

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

- Victor & Armand Zwissig SA, Sierre
- Praz SA, Sierre

Membre du Conseil d'administration

- Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus
Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana
- Grichting Volken Immobilien AG, Naters
- Recovis SA, Saillon
- Recovis Immobilier SA, Saillon
- vg invest ag, Viège
- BHL Béton SA, Sion

Administrateur unique

- PAG Holding SA, Sierre
- PAG Immobilien AG, Naters

Associé et gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Présidente du Conseil d'administration

Usmo SA, Sion

Membre du Conseil d'administration

Ecoenergy Valais SA, Vétroz

Membre de la Direction

OIKEN SA, Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre

Membre du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Comité

Société des Amis de Valère, Sion

Mandats politiques

—

—

Membre du Conseil d'administration**Jean-Albert Ferrez****Géraldine Granges Guenot****Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises****Président du Conseil d'administration**

- Téléverbier SA, Val de Bagnes
- Tilbury SA, Val de Bagnes
- Tilbury23 SA, Val de Bagnes

Vice-président du Conseil d'administration

BlueArk Entremont SA, Le Châble

Membre du Conseil d'administration

- Télé-Thyon SA, Vex
- T-One SA, Riddes
- T-Resort SA, Val de Bagnes
- Les 4 Vallées SA, Nendaz
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- Spark Sport & Performance SA, Sion
- Techno-pôle Sierre SA, Sierre
- Techno-pôle Antares SA, Sierre
- Air-Glacières SA, Sion

Président des associés

Jaferval Sàrl, Sion

Administratrice unique

Swissfleurs Diffusion SA, Fully

Associée

DigiGift Sàrl, Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts**Président du Comité**

- Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion
- Association du Rallye International du Valais, Sion

Membre du Comité

Valais/Wallis Promotion, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation The Ark, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Verbier Festival, Val de Bagnes

Membre du Conseil de fondation

Fondation Sœur Louise Bron, Fully

Mandats politiques

—

Vice-présidente

Commune de Fully

Membre du Conseil d'administration**Patrick Héritier****Edgar Jeitziner****Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises****Vice-président du Conseil d'administration**

Probus Pleion Suisse SA, Genève

—

Membre du Conseil d'administration

- Probus Pleion Holding SA, Genève
- Probus Pleion Luxembourg SA, Luxembourg (membre non-exécutif)

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts**Membre du Conseil de fondation**

- Caisse de retraite de Pleion SA et sociétés affiliées, Sion
- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Mandats politiques

—

—

**Membre du Conseil
d'administration**

Hervé Udriot

Anja Wyden Guelpa

**Fonctions au
sein d'organes
de direction et
de surveillance
d'entreprises**

Associé et gérant
HU Operations Consulting Sàrl, Troistorrents

Membre du Conseil d'administration
Allreal Holding AG, Baar

**Membre du Conseil d'administration
de la coopérative**
Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Membre du Comité
Digitalswitzerland, Zurich

**Fonctions
permanentes
de direction ou
de conseil au
sein de groupes
d'intérêts**

—

Vice-présidente du Conseil de fondation
Fondation du Centre d'art contemporain, Genève

Membre du Conseil de fondation
Fondation Swiss Digital Initiative, Genève

Mandats politiques

—

—

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et comprend un président, une vice-présidente et sept autres membres au sens de l'article 12 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais (LBCVS). Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est composé de huit membres, suite au retrait par un Administrateur de sa candidature au renouvellement de son mandat en 2025. Le Conseil d'administration a lancé une procédure pour compléter sa composition.

Serge Métrailler, membre du Conseil d'administration depuis 2021, est sorti du Conseil d'administration le 3 juin 2025 suite à sa décision de retirer sa candidature au renouvellement du mandat en 2025.

➤ Lire le communiqué de presse

Gabriel Décaillet et Pascal Indermitte sont arrivés à l'échéance ultime de leur mandat le 3 juin 2025. En remplacement, l'Assemblée générale a élu Laure Deppierraz, en qualité de vice-présidente du Conseil d'administration, et Hervé Udriot en qualité de membre du Conseil d'administration.

➤ Découvrez les décisions de l'Assemblée

Selon l'article 14 de la LBCVS, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique « Composition du Conseil d'administration » sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat. Les Statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres du Conseil d'administration; la disponibilité des membres du CA est revue annuellement.

Selon l'article 21 al. 1, 2 et 3 des Statuts de la Banque, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections au moyen d'un système de vote électronique. En cas d'indisponibilité du système de vote électronique, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert ; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le Président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent 0,5 % au moins du capital-actions ou des voix.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue en fonction des critères précités de durée de mandat.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la LBCVS, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting. Laure Deppierraz assume la fonction de vice-présidente. Jean-Albert Ferrez assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Géraldine Granges Guenot, Patrick Héritier, Edgar Jeitziner, Hervé Udriot et Anja Wyden Guelpa.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comités du Conseil d'administration »).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Selon son Règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, les collaboratrices et collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Lorsqu'un membre se refuse, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2025, le CA s'est réuni en séance plénière ordinaire à quatorze reprises, dont une séance par voie de visioconférence et quatre en séance extraordinaire. Les séances plénières ordinaires se déroulent en principe sur une demi-journée. En outre, les membres du Conseil d'administration ont participé à deux séminaires, dont un séminaire stratégique extra-muros de deux jours et un séminaire budget d'une demi-journée. Lors des deux jours de séminaire extra-muros, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment la stratégie de la Banque, les relations humaines, les ressources financières et informatiques ainsi que la gestion des risques.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les comités rapportent au Conseil d'administration leurs activités.

Compétences

Les articles 24 et 30 des Statuts et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Le Conseil d'administration dispose notamment des compétences inaliénables suivantes :

- Il élabore les statuts soumis à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi que leurs modifications, et veille à leur application.
- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il fixe le droit et le mode de signature.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il nomme le Président et les membres de la Direction générale.
- Il désigne la société d'audit prudentiel.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels qui se composent du bilan, du compte de résultat, de l'état des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice résultant du bilan.
- Il adopte la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.
- Il est informé par la Direction générale sur la marche de l'établissement et les faits principaux intéressant la gestion.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des Statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il propose à l'Assemblée générale l'ouverture du capital au public et toutes augmentations de capital.
- Il procède aux communications de sa compétence à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et à l'organe de révision selon le Code des obligations conformément aux dispositions en vigueur.
- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque.
- Il décide de la création et/ou suppression de divisions, ainsi que des compétences de niveau Direction générale.
- Il approuve la charte du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son Président et des membres de ses comités.
- Il nomme son Secrétaire, qui n'appartient pas nécessairement au Conseil d'administration.
- Il nomme les membres et les présidents des comités du Conseil d'administration.

- Il fixe la rémunération de ses membres.
- Il édicte la charte d'entreprise et le code de conduite et détermine la stratégie commerciale.
- Il adopte la planification des fonds propres.
- Il adopte la politique des risques et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.
- Il décide de la création et de la suppression de succursales et d'autres points de vente.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il approuve et adopte le rapport de gestion, le budget annuel, et les comptes intermédiaires.
- Il approuve les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la Banque.
- Il approuve la directive fixant les objets et la fréquence des informations.
- Il prend les décisions prévues selon le tableau des compétences et par les règlements de la Banque.
- Il approuve la politique des ressources humaines et la politique de rémunération.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO – Chief Risk Officer), du Chief Compliance Officer (CCO) et du Responsable de la Révision interne (ci-après l'Audit interne selon l'appellation professionnelle en vigueur).
- Il nomme le Chief Risk Officer et le Chief Compliance Officer.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne et approuve les « Principes de rémunération du personnel de l'Audit interne ».

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées précédemment, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion.

La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 12 du Règlement d'organisation et de gestion de la BCVS. Ses principales attributions sont :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de maison de titres ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.

- Elle propose et met en oeuvre la stratégie commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les directives et processus nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore le business plan, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et employées et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Pour ce qui concerne l'acceptation d'autres mandats, les membres de la Direction générale sont soumis aux dispositions prévues dans le règlement des Relations humaines à l'instar des autres collaboratrices et collaborateurs de la Banque.

Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'administration

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en comités.

À fin 2025, les comités permanents s'intitulent Comité d'audit et risques, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégie, transformation digitale et innovation.

Ces comités n'ont pas de compétence propre. Ils formulent des préavis et des recommandations au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les comités se composent de trois ou quatre membres du Conseil d'administration désignés pour un mandat de deux ans et rééligibles. Le Conseil d'administration nomme les présidents des comités.

Les comités se réunissent chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. En plus du Président de la Direction générale, les comités peuvent inviter à leurs séances, avec voix consultative, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qu'ils jugent utiles. Un procès-verbal des séances des comités est tenu.

En sus des activités des comités, mentionnées ci-après, le Conseil d'administration peut en tout temps leur confier des missions ponctuelles. Si cela leur paraît indiqué, les comités peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions d'études dans des domaines qu'ils jugent importants.

Les présidents des comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les bouclements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le Réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il examine les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en oeuvre par la Banque.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le Rapport de gestion.

RISQUES

- Il examine la planification des fonds propres et des liquidités.
- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il surveille la mise en oeuvre des stratégies de risque sur la base des rapports sur les différents aspects de la Politique de risque et principes de gestion des risques.
- Il examine le rapport annuel établi par le Chief Risk Officer sur l'évolution du profil de risque de la Banque et son activité.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Compliance. Il est informé par le rapport annuel du Chief Compliance Officer de l'évolution du risque de compliance et de l'activité de la fonction Compliance.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le Règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports qui lui sont transmis par l'Audit interne, conformément au Règlement de l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le Réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en oeuvre.

À fin 2025, le Comité d'audit et risques est composé d'Edgar Jeitziner (Président), Laure Deppierraz et Patrick Héritier ; il s'est réuni à huit reprises.

En principe, le Responsable de l'Audit interne et son Adjoint participent à toutes les séances du Comité d'audit et risques. Pour sa part, la Société d'audit participe à toutes les séances. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.

- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des Relations humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il suit les projets stratégiques des Relations humaines.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

À fin 2025, le Comité de rémunération et de nomination est composé de Patrick Héritier (Président), Géraldine Granges Guenot et Pierre-Alain Grichting ; il s'est réuni à sept reprises.

En principe, le Président de la Direction générale et la Responsable du département Relations humaines participent à toutes les séances du Comité de rémunération et de nomination.

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques, notamment en lien avec la transformation et l'innovation.
- Il s'informe des évolutions technologiques, de la concurrence et des méthodes de développement digital.

À fin 2025, le Comité stratégie, transformation digitale et innovation est composé de Jean-Albert Ferrez (Président), Anja Wyden Guelpa et Hervé Udriot. Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation s'est réuni à six reprises.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité stratégie, transformation digitale et innovation. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	- Rapport Financial Management	
Trimestrielle	- Procès-verbal du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management - Reporting FINMA - Annonces des gros risques - Tableau de bord	
Semestrielle	- Rapport sur les risques opérationnels - Liste des dépassements - Reporting Valorisation et Contentieux - Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne - Inventaire des Rapports et Notes émises par l'Audit interne - Procédures juridiques en cours - Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance - Suivi des projets stratégiques - Évolution des participations - Rapport sur l'évolution et l'évaluation du risque de compliance - Reporting concernant la sécurité du Système d'Information (SI) - Reporting Exceptions to Policy (ETP)	- Exigences prudentielles de publication
Annuelle	- Rapport d'activité de la fonction de Contrôle des risques - Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction Compliance - Rapport annuel d'activité de l'Audit interne - Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit - Rapport détaillé de l'Organe de révision sur l'audit des comptes statutaires - Rapport d'activité des divisions / marchés - Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne - Analyse des risques et de la stratégie d'audit établis par la Société d'audit - Reporting Business Continuity Management - Stress tests des risques de taux - Stratégie de gestion des risques de taux	- Budget / Business plan / Stratégie des divisions - Politique salariale / rémunération - Planification annuelle de l'Audit interne - Règle compétences (Manuel crédit) - Critères dans le choix des banques et des maisons de titres - Établissement des comptes semestriels, annuels et du Rapport de gestion - Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Politique de risque et principes de gestion des risques - Planification des fonds propres - Portefeuilles Nostro (allocation des actifs / limites d'exposition)
Quadriennale		- Politique de crédit - Politique de rémunération - Politique de sécurité du système d'information - Politique de gestion de crise
Selon le besoin	- Diverses tâches	- Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Relations humaines - Politique de prévention et de lutte contre la corruption à la BCVS - Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable - Règlement d'organisation et de gestion - Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaboratrices et collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration s'assure d'une bonne gouvernance. Il exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit et risques, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 38.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et / ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVS, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration.

Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit et risques, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances.

L'Audit interne, qui remplit les exigences qualitatives de l'IIA Switzerland, collabore avec la Société d'Audit dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 41).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 « Gestion des risques » des comptes annuels (voir pages 64 et suivantes).

Direction générale au 31.12.2025



OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale



FABRICE CONSTANTIN
Directeur général, responsable
de la division prestations marchés



CHRISTIAN DONZÉ
Directeur général, responsable
de la division finances & crédits
et remplaçant du Président de la
Direction générale



DIDIER EGCEL
Directeur général, responsable
de la division digitalisation
& transformation



SOPHIE REVAZ
Directrice générale, responsable
de la division juridique, compliance
& services



GEORGES TAVERNIER
Directeur général, responsable
de la division clientèle

Les membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2025 sont présentés ci-dessous. Des changements sont intervenus au sein de la Direction générale au cours de l'exercice sous revue. M. Daniel Rossi, responsable de la division services, a fait valoir son droit à la retraite et a quitté la Direction générale en juin 2025. Afin de poursuivre le développement de ses activités, le Conseil d'administration a adapté l'organisation opérationnelle et a nommé deux nouveaux membres à la Direction générale.

Le 1^{er} mai 2025, Didier Eggel a été nommé à la Direction générale et a pris la direction de la division digitalisation & transformation. Le 1^{er} juin 2025, Sophie Revaz a été nommée à la Direction générale et a pris la direction de la division juridique, compliance & services. Durant cette période de transition, la Direction générale était composée de sept membres durant le mois de juin.

[!\[\]\(4f6bf54ae7e4144a72d78316053e412d_img.jpg\) Plus de détails sur la nomination à la Direction générale](#)

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des comités au 31.12.2025	Missions principales
Comité Risques Oliver Schnyder (Président) Fabrice Constantin Christian Donzé Didier Eggel Sophie Revaz Georges Tavernier	Assure notamment la cohérence globale avec les objectifs au niveau de la gestion des risques et de la compliance et examine la politique des risques.
Comité Crédits* Christian Donzé (Président) Fabrice Constantin Didier Eggel Sophie Revaz Oliver Schnyder Georges Tavernier	Décide notamment de l'octroi des crédits de sa compétence, conformément au tableau des compétences et préavise les crédits de la compétence de la Direction générale ou du Conseil d'administration.
Comité ALCO (Asset & Liability Committee)* Christian Donzé (Président) Fabrice Constantin Georges Tavernier	Décide notamment des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.
Comité Nostro* Fabrice Constantin (Président) Christian Donzé	Décide notamment les directives de gestion des portefeuilles nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.
Comité Risques opérationnels Sophie Revaz (Présidente) Didier Eggel	Coordonne notamment avec la Direction générale l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.
Comité de Diligence* Sophie Revaz (Présidente) Georges Tavernier	Décide des annonces au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques LBA en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque.
Comité Produits, Services & Innovations* Fabrice Constantin (Président) Georges Tavernier	Décide notamment de la création, de la tarification et de la distribution des produits et services commercialisés et de leurs canaux de distribution.
Comité Marchés Georges Tavernier (Président) Fabrice Constantin	Procède notamment à un suivi de la performance de l'activité clientèle et à la mesure des actions marketing.
Comité Stratégique d'investissement* Fabrice Constantin (Président) Georges Tavernier	Décide notamment du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale au 31.12.2025

	Oliver Schnyder 13 juin 1975	Fabrice Constantin 22 novembre 1971
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Docteur en droit de l'Université de Berne Brevet d'avocat Advanced Executive Program (Swiss Finance Institute)	Marchés financiers et gestion du risque (Université de Neuchâtel) Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire Modules management / conduite / vente / formation continue Brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle UNIL - EPFL Certificate of Advanced Studies (CAS) en Management du Changement
Parcours professionnel	Fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland (2004-2006) Direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Brigue et Berne (2006-2014)	Parcours professionnel au sein de la BCVS en occupant différents postes dans le domaine des crédits puis successivement organisateur, responsable de projets d'organisation / IT, responsable Portfolio Management et responsable du département Asset Management
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division prestations marchés
Entrée en fonction	1 ^{er} août 2014 en tant que membre de la Direction générale 1 ^{er} janvier 2021 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 2021

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

Christian Donzé
25 septembre 1963

Didier Egge
11 décembre 1987

Fonction	Directeur général	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall U.S. CPA, expert-comptable américain	Program for Executive Development, IMD Lausanne Master en comptabilité et finance, Université de St-Gall Bachelor en Gestion d'entreprise, Université de St-Gall Semestre d'échange, Nanyang Business School Singapour
Parcours professionnel	Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger Conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale Différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse (1993-1998), d'une banque privée (1998-2002) ainsi que d'une grande banque étrangère (2002-2014)	Parcours professionnel dans les domaines de la finance, de la gestion d'entreprises et de la stratégie dans différentes industries, en Suisse et à l'étranger (2010-2015) Consultant en management spécialisé dans les développements de stratégies d'entreprises auprès d'un cabinet international de conseil en management basé à Zurich (2015-2021) Responsable du développement de la stratégie ainsi que responsable ad interim de l'IT au sein de la BCSV (2021-2025)
Activité actuelle	Directeur général, responsable de la division finances & crédits	Directeur général, responsable de la division digitalisation & transformation
Entrée en fonction	1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} mai 2025

Sophie Revaz

20 décembre 1983

Georges Tavernier

22 décembre 1981

Fonction	Directrice générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Bachelor et master en droit de l'Université de Fribourg Brevet d'avocate Diplôme de Gestion des entreprises pour dirigeants (EMBA) à la HEC Paris CAS de Compliance Officer à la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) CAS en droit des marchés financiers et des assurances de l'Université de Zurich	Master of Arts, faculté des sciences politiques (Université de Lausanne) CAS en économie et politique de la santé (Université de Lausanne / Faculté des HEC) CAS en distribution de produits et services financiers en Banque et Finances (Institut supérieur de formation bancaire Genève) Diverses formations et perfectionnement en Management Advanced Management Program en Management et Gouvernance d'Entreprise (4.0) Programme diplômant CA, Swiss Board School
Parcours professionnel	Différents postes dans le domaine juridique auprès d'une grande compagnie d'assurance (2011-2013) Membre de la Direction générale auprès d'une grande compagnie d'assurance (2013-2025)	Différentes fonctions de cadre dans le domaine des assurances (2006-2013) Responsable régional (2013-2018) puis responsable de marché, vice-directeur et membre de la direction élargie auprès d'une grande compagnie d'assurance (2018-2021)
Activité actuelle	Directrice générale, responsable de la division juridique, compliance & services	Directeur général, responsable de la division clientèle
Entrée en fonction	1 ^{er} juin 2025	1 ^{er} février 2021

Autres activités et groupements d'intérêts

Membre de la Direction générale	Oliver Schnyder	Fabrice Constantin
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	Membre du Conseil d'administration Union des Banques Cantonales Suisses, Bâle	—
Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts	Président du Conseil de fondation Fondation du 100 ^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion Membre du Conseil de fondation - Fondation « Freude herrscht », Berne - Musikdorf, Ernen Membre du Comité Association valaisanne des banques (AVB), Sion	Président du Conseil de fondation - Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion - Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion - Fondation Épargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion Membre de la Commission de prévoyance Caisse commune Groupe Mutuel prévoyance, Sion
Mandats politiques	—	—

Les statuts ne comportent pas de règles statutaires concernant le nombre de fonctions admises pour les membres de la Direction générale.

**Membre de la
Direction générale**

Christian Donzé

Didier Egge

**Fonctions au
sein d'organes
de direction et
de surveillance
d'entreprises**

Président du Conseil d'administration

Investissements Fonciers SA, Lausanne

—

Membre du Conseil d'administration

- La Foncière GE SA, Lausanne
- La Foncière FR SA, Lausanne
- La Foncière LSNE SA, Lausanne
- La Foncière NE SA, Lausanne
- La Foncière VD SA, Lausanne
- La Foncière VS SA, Lausanne

**Fonctions
permanentes
de direction ou
de conseil au
sein de groupes
d'intérêts**

—

—

Mandats politiques

—

—

**Membre de la
Direction générale**

Sophie Revaz

Georges Tavernier

**Fonctions au
sein d'organes
de direction et
de surveillance
d'entreprises**

Présidente du Conseil d'administration

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

—

**Fonctions
permanentes
de direction ou
de conseil au
sein de groupes
d'intérêts**

—

Président du Conseil de fondation

Fonds Valaisan de Cautionnement, Sion

Membre du Comité

Chambre immobilière Valais -
Association des propriétaires, Martigny

Mandats politiques

—

—

Direction élargie et Audit interne au 31.12.2025



PHILIPPE DE PREUX
Directeur, responsable département
clientèle centralisée



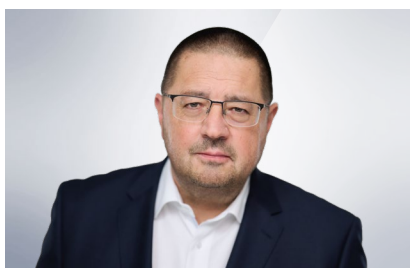
ALINE DE RIEDMATTEN
Directrice, responsable département
relations humaines



ÉRIC FARDEL
Directeur, responsable département
transformation / innovation & IT



DANIEL FARQUET
Directeur, responsable asset
management & advisory



FABRICE FOURNIER
Directeur, responsable département
compliance & conformité



PHILIPPE GLASSEY
Directeur, responsable département
communication & marketing



STÉPHANE JEAN
Directeur, responsable département
institutionnel



CLAUDE-ALAIN KARLEN
Directeur, responsable département
risk management & contrôle interne



CYRIL MEURY
Directeur, responsable
région Valais central



FRÉDÉRIC ROTH
Directeur, responsable
région Bas-Valais



CHRISTIAN ZENZÜNEN
Directeur, responsable
région Haut-Valais



STEFAN ZIMMERMANN
Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicables au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient notamment compte des responsabilités en lien avec les compétences requises dans le mandat confié, lequel requiert un très fort engagement. La rémunération se réfère à un benchmark annuel des Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Aucune rémunération variable n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVS entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales. La rémunération se réfère à un benchmark annuel des Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacune et chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle prenant en compte l'évolution des effectifs et basé sur l'atteinte d'objectifs globaux fixés sur les indicateurs de performance suivants : l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, l'évolution du ratio « Cost / Income », l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier1 + Tier2) et l'évolution du taux de défaut de crédit.

CADRES, COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Le système de rémunération de la Banque garantit l'égalité salariale selon les principes définis au niveau de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) (voir www.bcv.ch/rapport-rse2025).

Composantes de la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes. Elle est versée à hauteur de 15 % sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces.

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres du Conseil d'administration adhèrent à un plan de prévoyance spécifique de la caisse de retraite.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES, COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 47,55 % de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée à 25 % sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir 60 actions à un cours préférentiel fixé par la Direction générale. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les membres de la Direction élargie et le responsable de l'Audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance subrogatoire financé par la Banque selon l'annexe 8.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Une prime est octroyée l'année de la retraite sur la base du dernier taux d'activité. Elle est octroyée sous la forme de 25 jours de vacances pour une collaboratrice ou un collaborateur à temps complet.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

Le Comité de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES, COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des Statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié du capital-actions ou des voix est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours ; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des Statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

ARTICLE 15 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice dans un lieu situé dans le canton.

ARTICLE 16 DES STATUTS – CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble cinq pour cent au moins du capital-actions ou des voix en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² L'Organe de révision peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS – ORDRE DU JOUR

³ Au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant 0,5 % au moins du capital-actions ou des voix, peuvent requérir auprès du Conseil d'administration, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions, accompagnés d'une motivation succincte ; ces derniers seront communiqués aux actionnaires dans la convocation à l'Assemblée générale.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS – REGISTRE DES ACTIONS

¹ La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire « d'opting-out » ou « opting-up » fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et / ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 3 juin 2025 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations Deloitte SA. Le Conseil d'administration a également désigné Deloitte SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la Loi sur les banques (LB) pour l'exercice 2025.

Sandro Schönenberger, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2024.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 332'198.-.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 75'000.- (FATCA-QI, examen limité du rapport RSE ainsi que des évaluations Swift Customer Security Programme et SIC Endpoint security).

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit et risques qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit et risques.

Durant l'exercice 2025, la Société d'audit a pris part à huit réunions du Comité d'audit et risques. Elle a participé à une séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clientes et clients, du marché des capitaux et du public. La publication du Rapport de gestion, du Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable, des résultats annuels et semestriels constituent les canaux d'information centraux. Ces communications sont soumises à l'annonce événementielle selon l'art. 53 du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clientes et clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVS est également soumise à la Directive SIX concernant la publicité événementielle (DPE). Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre de faits ayant une influence sur les cours. Elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les

événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVS fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à toutes les participantes et à tous les participants au marché la prise de connaissance de faits ayant une influence sur le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits ayant une influence sur les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

La Banque est présente sur les principaux réseaux sociaux et diffuse des informations relatives à ses activités.

Périodes de blocage du négoce

Les périodes générales de blocage du négoce de l'action BCVS sont comprises entre la date de communication des résultats (semestriels et annuels) prévisionnels aux organes et la date suivant la publication des résultats.

Pendant cette période, il est interdit à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux personnes ayant accès à des informations d'initiés de faire le négoce de l'action BCVS, à l'exception du plan de participation. Le cercle des personnes concernées peut être élargi sur décision de la Direction générale. L'activité de Market Making sur le titre BCVS se poursuit normalement.

Le Président de la Direction générale peut ordonner des périodes de blocage exceptionnelles.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son Rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le Rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Banque (www.bcv.ch), au siège social et lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE) & DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT CLIMAT

La Banque publie chaque année un rapport dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. Les éléments relatifs à son impact sur son environnement et ses labels y sont détaillés. Ce rapport peut être consulté sur le site Internet (www.bcv.ch/rapport-rse2025). La Banque publie également un rapport Climat, chaque année, dans lequel est décrit son engagement en faveur du climat. Ce rapport peut être consulté en ligne à l'adresse (www.bcv.ch/rapport-climat2025).

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVS.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVS en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Banque (www.bcv.ch).

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des Statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). En outre, l'ensemble des actionnaires inscrits au registre des actionnaires sont convoqués par lettre ou par voie électronique.

L'Assemblée générale ordinaire 2026 se déroulera à martignyexpo (CERM) le 24 avril 2026 à 11 heures.

Site Internet

WWW.BCVS.CH

La rubrique « Gouvernance d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels / semestriels, manifestations et le Procès-verbal de l'Assemblée générale 2025. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même que s'inscrire à la newsletter.

Le chemin d'accès est le suivant : www.bcv.ch/gouvernance-dentreprise

Agenda

24 AVRIL 2026 → Assemblée générale ordinaire à martignyexpo (CERM)

21 JUILLET 2026 → Publication des résultats semestriels 2026

16 FÉVRIER 2027 → Publication des résultats annuels 2026

25 MARS 2027 → Publication du rapport de gestion, du rapport RSE et du rapport Climat 2026

23 AVRIL 2027 → Assemblée générale ordinaire à martignyexpo (CERM)

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE :

PHILIPPE GLASSEY

Directeur, Responsable communication & marketing

Téléphone

+41 58 324 60 32

Courriel

presse@bcvs.ch

Adresse postale

Place des Cèdres 8, 1950 Sion

Évolution du bilan

À la fin de l'année 2025, le bilan atteint CHF 22 milliards, en progression de 1,2 milliard (+5,7 %).

ACTIF

Le poste de *liquidités*, principalement constitué d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS), s'élève à CHF 3,4 milliards. La moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre du ratio de liquidités à court terme (LCR) se monte à 174,5 %, en-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Les *avances à la clientèle* augmentent de CHF 720,2 millions (+4,6 %) et s'élèvent à CHF 16,2 milliards. Les *créances hypothécaires* enregistrent une croissance de CHF 767 millions (+5,8 %), et les *créances sur la clientèle* sont en légère baisse de CHF 46,8 millions (-2,1 %) pour atteindre CHF 2,2 milliards.

Les *immobilisations financières* totalisent CHF 1,8 milliard (+22,1 %).

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, se montent à CHF 122,7 millions. Des investissements nets de CHF 18,7 millions, ainsi que des amortissements de CHF 12,1 millions ont été enregistrés dans cette rubrique.

PASSIF

Les *fonds de la clientèle* s'établissent à CHF 12,9 milliards, en augmentation de CHF 862,8 millions (+7,1 %). Autres sources de refinancement, les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de 10,2 % pour s'établir à CHF 5,9 milliards. Les *provisions* totalisent CHF 12,7 millions (+12,8 %).

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) poursuit le renforcement de ses fonds propres pouvant être pris en compte, en les augmentant de CHF 67,7 millions pour atteindre CHF 1,7 milliard, après répartition du bénéfice. Le *capital social* ainsi que la *réserve légale issue du capital* restent inchangés, s'élevant à CHF 158 millions, respectivement CHF 145,3 millions. La *réserve légale issue du bénéfice* se monte à CHF 611,4 millions. Quant aux *réserves pour risques bancaires généraux*, elles atteignent CHF 718,8 millions, en augmentation de CHF 38 millions (+5,6 %).

Évolution du compte de résultat

La Banque Cantonale du Valais (BCVS) réalise le troisième meilleur résultat de son histoire, dans un environnement exigeant, notamment marqué par la forte baisse des taux d'intérêts et par des incertitudes économiques croissantes.

Ces quatre dernières années, la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS) a été caractérisée par des adaptations importantes de son taux directeur. Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023, celui-ci a augmenté de -0,75 % à 1,75 %. La BNS a ensuite adopté un cycle baissier, réduisant son taux à six reprises depuis le premier semestre 2024, pour le fixer à 0 % en juin 2025.

Dans ce contexte, le *résultat net des opérations des intérêts* se contracte, tout en se maintenant à un haut niveau, pour s'établir à CHF 204,5 millions (-9,4 %).

Le *résultat des opérations de commissions et de prestations de service* progresse de CHF 5 millions (+10,4 %) pour un total de CHF 53,5 millions, avec une forte hausse de plus de 14 % des commissions liées directement à la gestion de fortune.

Les *autres résultats ordinaires* s'établissent à CHF 5,5 millions, en augmentation de CHF 1,8 million.

Conformément à sa stratégie, la BCVS poursuit ses investissements dans la digitalisation pour se préparer aux défis futurs. Les *charges du personnel* demeurent stables à CHF 84,3 millions (+0,4 %), tandis que les *autres charges* ont légèrement augmenté à CHF 45,3 millions (+2,3 %). Le total des *charges d'exploitation* se fixe à CHF 129,6 millions (+1 %). Cette évolution reflète une maîtrise des coûts. Le Cost / Income ratio avant amortissements s'établit ainsi à 45,7 %, démontrant une gestion efficiente.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 12,1 millions, en diminution de CHF 0,3 million.

Le *résultat opérationnel* se monte ainsi à CHF 142,1 millions (-7,8 %) et le *bénéfice net* à CHF 85,9 millions (-5,1 %) après l'attribution de CHF 38 millions aux *réserves pour risques bancaires généraux*. Il s'agit du troisième meilleur résultat de la Banque.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 24 avril 2026 de distribuer CHF 63,2 millions à ses actionnaires, soit un dividende de CHF 4.– par action.

L'année 2026 s'ouvre sur un environnement moins inflationniste, mais qui reste marqué par de nombreuses incertitudes. La croissance mondiale devrait être plus modérée et les politiques monétaires continueront de façonner l'évolution des marchés au cours des prochains mois.

Les perspectives économiques suisses se sont améliorées, à la suite de la baisse des droits de douane américains. Selon les prévisions du centre de recherche économique KOF de l'ETH Zurich, la croissance devrait avoisiner 1,1 % en 2026. Pour le Valais, les dernières prévisions de BAK Economics anticipent une croissance de 1,3 %.

Pour l'exercice 2026, la BCVS s'attend à une marche des affaires dans la continuité des exercices écoulés pour autant que la situation géopolitique mondiale ne se détériore pas.

Bilan en milliers de francs

Actifs	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		3'390'089	3'145'463
Créances sur les banques		345'417	413'552
Créances résultant d'opérations de financement de titres	8.1	0	0
Créances sur la clientèle	8.2	2'163'183	2'209'934
Créances hypothécaires	8.2	14'073'478	13'306'485
Opérations de négoce	8.3	682	357
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8.4	56'085	71'840
Immobilisations financières	8.5	1'796'817	1'470'996
Comptes de régularisation		21'676	24'774
Participations	8.6, 8.7	19'541	19'541
Immobilisations corporelles	8.8	122'676	116'038
Autres actifs	8.10	52'592	80'796
Total des actifs		22'042'237	20'859'774
Total des créances subordonnées		3'724	0
- dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance		3'724	0
Passifs	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers les banques		1'184'611	1'299'079
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	8.1	50'000	200'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		12'879'953	12'013'783
Engagements résultant d'opérations de négoce	8.3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8.4	114'526	134'275
Obligations de caisse		69'604	73'009
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8.15	5'947'000	5'399'000
Comptes de régularisation		67'006	72'348
Autres passifs	8.10	6'951	12'835
Provisions	8.16	12'667	11'230
Réserves pour risques bancaires généraux	8.16	718'811	680'811
Capital social	8.17, 8.20	158'000	158'000
Réserve légale issue du capital		145'319	145'319
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'168	3'168
Réserve légale issue du bénéfice		611'369	582'804
Propres parts du capital (poste négatif)	8.21	-9'541	-13'209
Bénéfice reporté		89	19
Bénéfice (résultat de la période)		85'871	90'470
Total des passifs		22'042'237	20'859'774
Total des engagements subordonnés		0	0
- dont avec obligation de conversion et / ou abandon de créance		0	0
Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements conditionnels	8.2, 9.1	27'100	21'103
Engagements irrévocables	8.2	404'817	321'602
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8.2	51'785	51'785

Compte de résultat en milliers de francs

Résultat des opérations d'intérêts	Annexes	2025	2024
Produit des intérêts et des escomptes	10.2	257'305	340'023
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		12'214	19'098
Charges d'intérêts	10.2	-74'222	-136'460
Résultat brut des opérations d'intérêts		195'296	222'661
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	8.16	9'195	2'983
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		204'492	225'644
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		40'531	36'167
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2'488	1'951
Produit des commissions sur les autres prestations de service		19'968	19'201
Charges de commissions		-9'487	-8'845
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		53'500	48'474
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	10.1	20'089	16'926
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		1'550	706
Produit des participations		3'498	2'921
Résultat des immeubles		789	766
Autres produits ordinaires		0	0
Autres charges ordinaires		-342	-656
Sous-total Autres résultats ordinaires		5'495	3'737
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	10.3	-84'267	-83'962
Autres charges d'exploitation	10.4	-45'291	-44'293
- dont rémunération de la garantie de l'État		-5'150	-4'954
Sous-total Charges d'exploitation		-129'558	-128'255
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	8.6, 8.8, 8.9	-12'093	-12'415
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8.16	163	-17
Résultat opérationnel		142'088	154'094
Produits extraordinaires	10.5	38	10
Charges extraordinaires	10.5	-1'000	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	8.16, 10.5	-38'000	-45'000
Impôts	10.8	-17'255	-18'634
Bénéfice (résultat de la période)		85'871	90'470

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

	2025			2024		
	Sources	Emplois	Solde	Sources	Emplois	Solde
Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne)						
Résultat de la période	85'871			90'470		
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	38'000			45'000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12'093			12'415		
Provisions et autres corrections de valeur	1'508	577		878	2'170	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	9'443	18'742		12'516	12'781	
Comptes de régularisation actifs	3'098			2'255		
Comptes de régularisation passifs		5'342			3'955	
Dividende de l'exercice précédent		63'200			60'830	
Solde	150'013	87'861	62'152	163'534	79'736	83'798
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres						
Capital-actions						
Ecritures par les réserves	1'365			677		
Modification des propres titres de participation	10'959	7'290		7'553	7'181	
Solde	12'324	7'290	5'034	8'230	7'181	1'049
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles						
Participations						
Immeubles	42	10'431		283	5'496	
Autres immobilisations corporelles	51	8'393			13'832	
Solde	93	18'824	-18'731	283	19'328	-19'045
Flux de fonds de l'activité bancaire						
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)						
Engagements envers les banques	15'000					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		28'377			53'910	
Obligations de caisse		21'411		18'256		
Emprunts	269'000			510'000		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	279'000			96'000		
Autres engagements		5'885			60'067	
Créances sur les banques	15'000				20'000	
Créances sur la clientèle	34'490			161'897		
Créances hypothécaires		740'237			627'618	
Immobilisations financières		187'135			413'237	
Autres créances	28'204				76'513	
Opérations à court terme						
Engagements envers les banques		129'468			121'750	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		150'000			210'000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	894'547			462'085		
Obligations de caisse	18'006			8'515		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		19'749		30'851		
Créances sur les banques	53'135			72'532		
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle		4'691			196'550	
Opérations de négoce		325		454		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'755			67'846		
Immobilisations financières		138'687		364'416		
Liquidités						
Liquidités		244'626			79'007	
Solde	1'622'136	1'670'591	-48'455	1'792'852	1'858'652	-65'800

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145'319	582'804	680'811	19	-13'209	90'470	1'644'214
Augmentation / réduction du capital								0
Autres apports / injections								0
Acquisition de propres parts du capital						-7'290		-7'290
Aliénation de propres parts du capital						10'958		10'958
Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			925					925
Dividendes et autres distributions			440				-63'200	-62'760
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				38'000				38'000
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			27'200		70		-27'270	0
Bénéfice (résultat de la période)							85'871	85'871
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	611'369	718'811	89	-9'541	85'871	1'709'918

Annexe aux comptes annuels

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais désignée ci-après par le terme « Banque » est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'État du Valais garantit l'ensemble des engagements de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (« LB ») et son ordonnance (« OB »), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (« OEPC-FINMA ») et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »).

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

Les chiffres mentionnés dans les comptes annuels sont arrondis individuellement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont la Banque peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les

participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

Les compensations entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits sont en principe interdites.

La compensation entre actifs et passifs est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements
 - qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie,
 - qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants,
 - qui sont libellés dans la même monnaie, et
 - qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.
- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.
- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquis qui sont compensés avec les passifs correspondants.
- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.
- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Le résultat de refinancement des opérations de négoce avec la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise ou de prise en pension (« *repurchase* » et « *reverse repurchase* ») et d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres (« *securities lending* » et « *securities borrowing* »). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés.

L'aliénation subséquente des titres reçus est saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier le risque de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur selon les prix négociés sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les positions en propres emprunts obligataires sont portées en déduction de cette rubrique.

L'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les « Comptes de régularisation » et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation. Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Sont enregistrés dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » les gains et pertes de cours réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation des positions de négoce, le coût de refinancement des titres et des instruments de négoce, les erreurs liées à l'activité de négoce ainsi que le produit des opérations du marché primaire.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Le point 6 décrit la « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement inefficace, la fraction inefficace de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Lors d'une vente anticipée d'un instrument de couverture de taux, les bénéfices et pertes réalisés sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la Banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC) : les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (« variation margin ») n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (« initial margin »), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des placements collectifs de capitaux, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Les produits structurés sont enregistrés dans la rubrique afférente à l'instrument de base, soit dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (« amortized cost »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ».

Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance
L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation de participations au plus jusqu'à la valeur d'acquisition est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'un exercice comptable annuel et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.– pour les immeubles à l'usage de la Banque et les autres immeubles, à CHF 10'000.– pour les infrastructures et projets informatiques et à CHF 1.– pour toutes les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants (pas de changement par rapport à l'exercice précédent) :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	PLAN D'AMORTISSEMENT
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Autres immobilisations corporelles – Infrastructures et projets informatiques – Espaces bancomats, guichets et zones d'accueil – Installations à long terme	Maximum 5 ans
– Mobilier, machines et véhicules – Matériel informatique – téléphonique – Investissements divers	Maximum 3 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître une diminution de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse sa valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation d'immobilisations corporelles au plus jusqu'à la valeur d'acquisition est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles, les gains réalisés sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Elles sont enregistrées comme suit :

- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel ».
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux « Provisions pour risques de défaillance » pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPC-FINMA sont décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES PARTS DU CAPITAL

Les propres parts du capital sont enregistrées à la valeur d'acquisition dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Lors d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la position « Propres parts du capital » est réduite de la valeur d'acquisition des titres vendus.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les derniers comptes annuels disponibles des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière et l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles. Les plans de prévoyance ainsi que le cercle des assurés sont décrits dans l'annexe 8.13 « Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance ».

Les avantages économiques ou les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Autres actifs » respectivement « Provisions ».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Etant fondé sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. La différence au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel est comptabilisée dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur le plan de participation sont disponibles dans les tableaux 8.18 « Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et 8.22 « Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotées en bourse ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification durant l'année 2025.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (« *trade date accounting* ») et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont corrigées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour. Les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour du bilan des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2025	31.12.2024
USD	0.7933	0.9044
EUR	0.9310	0.9415

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance.

La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Les risques climatiques, déclinés en risques physiques et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact est analysé sur les principaux types de risque existants, spécifiquement sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. La gouvernance des risques financiers liés au climat s'inscrit dans les principes de gestion des risques uniformes, appliqués pour l'ensemble des types de risque. La Banque est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation et de liquidité. À cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité.

- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'allocation de ressources financières, techniques et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière l'approche, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque ». Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en pages 36 et 37 du rapport de gestion 2025. Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée. Le Conseil d'administration s'est approuvé sur les limites de risques en décembre 2025.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des Politiques et des Règlements promulgués par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 41 du rapport de gestion 2025. Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités génératrices de revenus, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur les risques.

L'Audit interne est indépendant de la Direction générale et subordonné directement au Conseil d'administration. Il dispose d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque et il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

3.1. Risques de crédit

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

La Banque propose une gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque. Elle effectue également des financements hypothécaires sur des objets d'habitation hors canton.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit a notamment pour objectifs d'apprécier les crédits à la clientèle selon des critères définis et la réalisation des objectifs de rentabilité attendus, notamment au niveau des fonds propres et de qualité du portefeuille crédit. La Banque dispose à cet effet d'un outil informatique supportant le processus d'octroi des crédits ainsi que leur catégorisation et tarification.

La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique.

L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. Les compétences pour l'octroi de crédits sont fixées par le Conseil d'administration. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

La qualité des débiteurs est évaluée selon des critères uniformes de solvabilité. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 12 classes décrites au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ». Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité des gages est évaluée selon des approches uniformes décrites au point 5 « Évaluation des sûretés de crédit ».

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels tiennent compte de la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Le risque de défaillance lié aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits.
- Application d'un système de ratings.
- Séparation de fonctions entre l'octroi du crédit par les conseillers dans le cadre de limites prédéfinies et son traitement par l'administration des crédits qui en effectue le contrôle puis la libération des fonds.
- Analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques.
- Suivi des positions à risque par un service spécialisé.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des activités suivantes :

- Recensement et mise à jour des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier.
- Contrôle des dépassements.
- Analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contentieux.
- Réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises.
- Agrégation et analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.
- Exécution périodique de stress test crédit sur tout ou une partie de son portefeuille crédit.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et

réévaluées au minimum semestriellement tel qu'indiqué au point 4.4. « Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance ».

RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES

La Banque sélectionne ses contreparties bancaires sur la base de critères exigeants.

La Banque ne travaille, en principe, qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation.

Les contreparties bancaires sont limitées aux pays de l'OCDE.

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance, ainsi le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés de gré à gré (*over-the-counter* « OTC ») (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public (« CDP ») afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel.

La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de compensation ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de « *collateral management CSA* » est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

Les risques climatiques se déclinent en risques physiques et en risques de transition.

À terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés au changement climatique, notamment aux dangers naturels physiques.

Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique, une part du portefeuille hypothécaire se situe en Suisse, en-dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Trois secteurs du portefeuille crédit ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement), l'agriculture (sécheresse, gels tardifs) et la production d'électricité (gestion des ressources hydrauliques).

Le risque physique issu des impacts liés au changement climatique est ainsi mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédit.

Le risque de transition lié au changement climatique concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à terme, ne plus répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions ; il est, en l'état, jugé modéré en regard du cadre réglementaire actuel.

Les secteurs économiques principalement concernés par le risque de transition identifiés par la Banque sont ceux fortement émetteurs de CO₂. Ces secteurs concernent, pour l'essentiel, la métallurgie, les transports et le gaz.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (*IRRBB : Interest rate risk in the banking book*) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Stratégies de gestion de l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires par les dépôts à vue et à terme de la clientèle, des prêts de la centrale des lettres de gage des Banques Cantonales suisses et l'émission d'emprunts obligataires, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée au Comité ALCO (*Asset and Liability Management-Committee*) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites et le Conseil d'administration trimestriellement.

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le Comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le Comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département « Risk Management & Contrôle interne » est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur *reporting*.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan; le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variable, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (*back-looking*). Pour les prestations passives à taux variable, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (*forward-looking*). Le Comité ALCO réexamine

la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

Périodicité du calcul et agrégats

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs ΔEVE (perspective de la valeur économique) et ΔNII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

Scénarios de chocs de taux et de stress

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs ΔEVE) : variation parallèle de ± 150 pbb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs ΔNII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la ΔNII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

L'impact sur les revenus tient compte d'un taux plancher à 0 % pour les prestations de la clientèle à taux positif et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Gestion de l'IRRBB et traitement comptable

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture ».

3.3. Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu.

Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs avec les passifs par monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée intra-journelement.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce pour propre compte. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré (*over-the-counter « OTC »*).

Les risques de marché des opérations de négoce pour propre compte se restreignent aux opérations d'émission pour le compte de la clientèle. Ces opérations sont cadrées par une limite notionnelle.

Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est établi par un service indépendant des activités de négoce et adressé mensuellement aux membres du Comité Nostro.

La Banque n'a aucune activité de « *market maker* » autre que celle de soutien de liquidité sur ses propres parts du capital.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

En matière de risques financiers liés au climat, la Banque considère, pour les titres autres que ceux de qualité HQLA, que la transition énergétique

peut impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence.

La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le Comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département « Risk Management & Contrôle interne » fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidité telles que les résultats des tests de résistance au stress et les calculs des ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le Comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur les principes de gouvernance décrits dans la « Politique de risque », les règlements et les directives internes, ainsi que sur un outil de modélisation documentant les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés.

Cet outil permet de catégoriser, de cartographier et de mesurer les risques opérationnels.

L'évaluation des risques opérationnels porte sur les aspects liés à la conformité, à la perte d'image ou de réputation ainsi qu'aux pertes financières.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le département « Risk Management & Contrôle interne » préconise des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels et sur le résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi trimestriellement à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration (synthèse).

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. À cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité, conformément à la « Politique de sécurité du système d'information ».

La « Politique de sécurité du système d'information », revue annuellement, définit les tâches, rôles et responsabilités en matière :

- D'identification des risques potentiels de cyberattaques spécifiques à la Banque, notamment en ce qui concerne les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles.
- De la protection des processus opérationnels et de l'infrastructure technologique contre les cyberattaques, notamment sous l'angle de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données et des systèmes IT critiques et/ou sensibles.
- D'identification et désignation rapides des cyberattaques sur la base d'un processus de surveillance systématique de l'infrastructure technologique.
- De réaction aux cyberattaques grâce à des mesures immédiates et ciblées et, dans les cas sévères, maintien de l'activité opérationnelle normale en concertation avec le plan de continuité des activités.
- De garantie d'un rétablissement rapide de la marche normale des affaires après des cyberattaques, grâce à des mesures appropriées.

Par ailleurs, des analyses de vulnérabilité et des tests d'intrusion, afin de protéger les données et systèmes IT critiques et/ou sensibles contre les cyberattaques sont régulièrement effectués.

« BUSINESS CONTINUITY MANAGEMENT »

Le *Business Continuity Management* (BCM) contribue à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

À cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses missions, celle d'assurer l'implémentation, la mise à jour et l'exécution du BCM, conformément à la « Politique de continuité des activités ».

La Banque a élaboré une stratégie BCM afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (« *Business Impact Analysis* ») et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (« *Disaster Recovery plan* »).

En matière de résilience opérationnelle, la Banque a identifié les fonctions critiques (services, processus et activités) qui, en cas d'interruption, affecteraient la viabilité de la Banque, causeraient des dommages intolérables à ses clients, ou affecteraient le rôle de la Banque dans le système financier suisse.

Une tolérance aux interruptions a été identifiée et approuvée par le Conseil d'administration pour chaque fonction critique.

Une cartographie des dépendances et des interconnexions (personnes, technologie, données, locaux, processus et fournisseurs) nécessaires pour l'exécution des fonctions critiques a été établie.

La Banque a identifié des situations qui pourraient entraîner des perturbations significatives pour l'exécution des fonctions critiques.

Les risques opérationnels significatifs susceptibles d'affecter l'exécution des fonctions critiques ont été identifiés et les contrôles clés y relatifs documentés.

Un rapport sur la résilience opérationnelle est présenté au moins annuellement à la Direction générale et au Conseil d'administration.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT

En matière de risques climatiques, les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Les potentiels dommages aux installations causés par les dangers climatiques sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la Politique de risque.

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque la Banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

3.6. Risques de compliance

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en œuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Un « Concept cadre pour la Compliance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) » définissant les principes de gestion des risques LBA est validé annuellement par le Conseil d'administration. Sur cette base, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et / ou des transactions, alors que le département « Compliance & conformité » supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Chief Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers, notamment en matière d'activités de service transfrontières (*crossborder*) et de règles de conduite.

Le Chief Compliance Officer suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Il veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des

crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, tel qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture perdure ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des CDP est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires.

Pour les prêts personnels, la solvabilité du demandeur est appréciée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois, des engagements préexistants et d'un extrait du registre des poursuites. Quant à la solvabilité d'un particulier qui sollicite un dépassement autorisé, elle est évaluée sur la base des attestations de revenus des trois derniers mois et d'un extrait du registre des poursuites.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée, permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement.

CRÉANCES COMPROMISES

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de la couverture. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont

sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». La Banque évalue les crédits selon 12 classes de ratings permettant de les catégoriser en 3 portefeuilles :

- Problem free : pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Surveillance accrue : les créances des classes 7 à 10 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances.
- Correction de valeur : dans la classe 11 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 12 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et si nécessaire, en intérêts.

Pour les crédits auxquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la première constitution de la correction de valeur est saisie globalement par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans cette rubrique. En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite.

Dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité démontrés, les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

CRÉANCES NON COMPROMISES

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égaux à zéro au niveau de l'ensemble du portefeuille de crédits de la Banque.

La Banque comptabilise des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al. 1 let. b et art. 28 al. 6 OEPF-FINMA pour les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les engagements conditionnels et irrévocables sur la clientèle ainsi que les limites en compte courant non utilisées. Elles sont déterminées par un modèle interne. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base complémentaires (Tier2).

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique « Provisions ».

Le modèle interne est basé sur 3 composantes :

- Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit

La « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit » est fondée sur la probabilité pour le portefeuille de ratings « Problem free » ou « Surveillance accrue » de basculer dans le portefeuille de rating « Correction de valeur », de même que le besoin en corrections de valeur moyen de ce portefeuille. Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments de clients « Entreprises » et « Privés » et une moyenne mobile est utilisée.

Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable. Le montant de cette composante est déterminé semestriellement sur la base de la situation à la date de boucllement.

- Composante pour risque conjoncturel

Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur « KOF Baromètre conjoncturel » est ajouté au modèle.

La Banque attribue une pondération graduelle à la « Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit » dont l'ampleur est cadrée par le résultat de scénarios de stress. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne mobile du baromètre conjoncturel.

- Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts

L'évolution des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages.

L'impact est appréhendé par cette composante basée sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois (SARON) et réévaluée semestriellement.

Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire effectué annuellement.

Constitutions ou libérations

Le montant à constituer au titre de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est réévalué au minimum lors du boucllement intermédiaire et annuel au moyen du modèle interne décrit ci-avant.

La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7,5$ % entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

En fonction du montant déterminé par le modèle, les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » pour la part attribuable aux « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires », et par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

Utilisation

En cas de besoin dicté par des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Leur utilisation est documentée.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) ou des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

5. Évaluation des sûretés de crédit

5.1. Crédits couverts par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle le montant de l'avance est basé, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur vénale pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location.
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement.
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR).
- Terrain : valeur vénale.
- Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque fait la distinction entre les procédures d'estimation simplifiée (modèle d'estimation hédoniste) et ordinaire. Dans le cadre de la procédure d'estimation simplifiée, la valeur vénale est déterminée par un estimateur ou un expert immobilier interne, selon les compétences accordées. Dans le cadre de la procédure d'estimation ordinaire, la valeur vénale ou la valeur de rendement est déterminée par des estimateurs ou des experts immobiliers internes, et sur demande par des experts externes reconnus, selon les compétences accordées.

Les experts immobiliers internes ou externes peuvent apporter leur concours aux instances de crédit pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe mandatée.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce ou de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est effectué par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de « *market maker* » sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients ou dans le cadre de la gestion des risques. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt ou de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« *hedge accounting* »)

La comptabilité de couverture est utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

OPÉRATIONS DE BASE	COUVERTURE PAR
Créances, immobilisations financières, engagements et emprunts sensibles aux variations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Options sur taux

Les positions sensibles aux variations de taux d'intérêt sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

La relation de couverture est évaluée de manière prospective et elle est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, pour des chocs de taux de ± 100 bps au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125 %.

Un test d'effectivité est établi à la date de boucllement.

Une opération de couverture jugée inefficace est assimilée à une opération de négoce et le résultat de la portion inefficace est comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2025, date du bilan de la Banque.

8. Informations relatives au bilan

8.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	0	0
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	50'000	200'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	49'714	196'838
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	49'714	196'838
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	10	0
- dont titres remis en garantie à un tiers	0	0
- dont titres aliénés	0	0

8. Informations relatives au bilan

8.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

	Nature des couvertures			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	205'703	542'414	1'473'760	2'221'877
- dont collectivités de droit public	1'843	39'256	611'124	652'224
Créances hypothécaires	14'068'964	22'859	69'350	14'161'173
- immeubles d'habitations	12'519'846	21'380	23'499	12'564'725
- immeubles commerciaux	657'184	954	15'040	673'178
- immeubles artisanaux et industriels	633'641	9	10'325	643'976
- autres	258'293	515	20'486	279'295
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	14'274'667	565'273	1'543'110	16'383'050
31.12.2024	13'350'514	785'753	1'536'345	15'672'612
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2025	14'209'619	562'778	1'464'264	16'236'661
31.12.2024	13'285'026	781'272	1'450'121	15'516'419
Hors bilan				
Engagements conditionnels	1'339	8'494	17'268	27'100
Engagements irrévocables	287'248	6'066	111'503	404'817
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			51'785	51'785
Total du hors bilan				
31.12.2025	288'586	14'559	180'557	483'703
31.12.2024	226'533	10'692	157'265	394'490
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2025	327'600	239'044	88'557	87'983
31.12.2024	375'534	272'452	103'081	99'162

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

8. Informations relatives au bilan

8.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	352	5
Métaux précieux et matières premières	330	352
Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	682	357
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	682	357
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Passifs		
Néant		

8. Informations relatives au bilan

8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplace- ment positives	Valeurs de remplace- ment négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplace- ment positives	Valeurs de remplace- ment négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	52'443	109'400	3'418'914
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	3'635	5'119	1'203'334	0	0	0
Options (OTC)	7	7	2'218	0	0	0
Titres de participation / Indices						
Futures	0	0	0	0	0	0
Options (exchange traded)	0	0	0	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2025	3'642	5'126	1'205'552	52'443	109'400	3'418'914
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	3'642	5'126	1'205'552	52'443	109'400	3'418'914
31.12.2024	17'626	8'956	1'328'035	54'214	125'319	3'265'848
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	17'626	8'956	1'328'035	54'214	125'319	3'265'848
Total après prise en compte des contrats de netting						
	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
31.12.2025	56'085			114'526		
31.12.2024	71'840			134'275		
Répartition selon les contreparties						
	Centrales de compensation		Banques et maisons de titres		Autres clients	
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	0		55'642		443	

Bien qu'il existe des conventions de netting reconnues et exécutoires, les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie ne sont pas compensées dans le bilan.

Aucune opération de couverture n'a été jugée inefficace durant l'année 2025 (sans changement par rapport à l'exercice 2024).

8. Informations relatives au bilan

8.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Titres de créance	1'732'979	1'406'261	1'743'435	1'424'214
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1'716'778	1'403'342	1'726'390	1'421'294
- dont destinés à la revente	16'200	2'919	17'045	2'919
Titres de participation	62'760	63'417	86'587	82'138
- dont participations qualifiées au moins 10 % du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente	1'079	1'318	1'079	1'318
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	1'796'817	1'470'996	1'831'102	1'507'669
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1'538'382	1'348'523	1'546'736	1'365'775

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA -	De A + à A -	De BBB + à BBB -	De BB + à B -	Inférieur à B -	Sans notation
31.12.2025						
Valeurs comptables des titres de créance	1'532'630	154'089	0	0	0	46'260
31.12.2024						
Valeurs comptables des titres de créance	1'325'830	53'960	0	0	0	26'471

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

8.6 Présentation des participations en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2024	2025						Valeur de marché
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements	Valeur comptable au 31.12.2025	
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	21'339	-1'798	19'541	0	0	0	0	0	19'541	n/a
Total des participations	21'339	-1'798	19'541	0	0	0	0	0	19'541	n/a

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

8. Informations relatives au bilan

8.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, Lausanne	Administration et gestion de fonds de placements immobiliers	1'000 ¹	28,6 % ¹	28,6 % ¹	28,6 % ¹	0 % ¹
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ¹	100 % ¹	100 % ¹	100 % ¹	0 % ¹
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100 ¹	100 % ¹	100 % ¹	100 % ¹	0 % ¹
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Centrale d'émission de lettres de gage - dont capital non libéré	2'225'000 ¹ 1'780'000 ¹	2,9 % ¹	2,9 % ¹	2,9 % ¹	0 % ¹
Société Suisse de Crédit Hôtelier SCH, Zurich	Promotion du secteur de l'hébergement, financement et conseil dans le domaine de l'hôtellerie	28'366 ¹	2,2 % ¹	2,2 % ¹	2,2 % ¹	0 % ¹
Viseca Payment Services SA, Zurich	Services de paiement sans numéraire	25'000 ¹	1,0 % ¹	1,0 % ¹	1,0 % ¹	0 % ¹
SIX Group SA, Zurich	Administrations de participations dans les domaines de la bourse, des banques, des infrastructures financières et des services financiers.	19'522 ¹	0,2 % ¹	0,2 % ¹	0,2 % ¹	0 % ¹

La Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA a décidé d'augmenter son capital-actions de CHF 600 millions lors de son Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2026. Durant l'exercice 2025, la Banque s'était engagée à participer à l'augmentation du capital-actions pour un montant de 17,4 millions, libéré à 20 %. Au 31 décembre 2025, un engagement de CHF 17,4 millions est comptabilisé dans les engagements irrévocables (opérations hors bilan).

La Banque détient d'autres participations non significatives évaluées à CHF 1.– dans la rubrique « Participations ».

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

¹ Sans changement par rapport à l'exercice 2024

8. Informations relatives au bilan

8.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

Immobilisations corporelles	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2024	2025					
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2025
Immeubles à l'usage de l'établissement	192'463	-106'678	85'785		10'431		-2'539		93'677
Autres immeubles	25'997	-15'187	10'809			-42	-323		10'445
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément			0						0
Autres immobilisations corporelles	35'369	-15'925	19'444		8'393	-51	-9'231		18'555
Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	253'829	-137'790	116'038	0	18'824	-93	-12'093	0	122'676

Leasing opérationnel

Engagements de leasing non inscrits au bilan

	31.12.2025	31.12.2024
Échéance d'ici 1 an	5	21
Échéance entre 1 an et 5 ans	422	466
Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan	427	487
- dont résiliable à moins d'un an	0	0

Les plans d'amortissement sont présentés à l'annexe 2.1.

8.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

8.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2025	31.12.2024
Autres actifs		
Compte de compensation	44'744	75'589
Impôts indirects	4'790	1'859
Comptes d'ordre	3'055	3'347
Solde des opérations internes à l'établissement	3	0
Total des Autres actifs	52'592	80'796
Autres passifs		
Impôts indirects	3'100	9'889
Comptes d'ordre	3'850	2'947
Total des Autres passifs	6'951	12'835

8. Informations relatives au bilan

8.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	60'489	71'718	102'232	71'809
Créances sur la clientèle	0	0	40'618	35'021
Immobilisations financières	117'525	0	102'655	0
Créances hypothécaires mises en gage en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	3'426'054	2'648'026	2'903'695	2'368'186
Total des actifs nantis / cédés	3'604'068	2'719'744	3'149'200	2'475'016
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage de la rubrique « Créances sur les banques » représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA).

Au 31 décembre 2024, la Banque avait recouru à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle. Au 31 décembre 2025, la Banque n'a pas recours à la facilité de refinancement crédits COVID-19.

Les actifs mis en gage de la rubrique « Immobilisations financières » représentent les valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS, de dépositaires centraux (SIX) et des contreparties pour couvrir les marges initiales en lien avec les instruments dérivés (CSA), ainsi qu'au profit d'esisuisse afin de garantir les dépôts garantis.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés à l'annexe 8.1.

8.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'624	30'708
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	0
Obligations BCVS	0	0
Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	15'624	30'708

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2025, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) détient 48'600 actions nominatives de la BCVS (31.12.2024 : 48'600 actions nominatives).

8. Informations relatives au bilan

8.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs	Excédent / sous- couverture au 31.12.2025	Part économique de la Banque		Modification de la part économique durant l'exercice	Cotisations payées en 2025	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2025	2024			2025	2024
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ¹					750	704	770
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture							
Plans de prévoyance avec excédent : cotisation ordinaire ²	119'273				11'060 ³	11'060 ³	10'845 ³
Plans de prévoyance avec sous-couverture							
Institutions de prévoyance sans actifs propres							
Total	119'273	0	0	0	11'810	11'764	11'615

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs, anciens collaborateurs, ainsi que les membres du Conseil d'administration contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP » hors cadre de la LPP en faveur du Président de la Direction générale, des Directeurs généraux, des Directeurs ainsi que du Responsable de l'Audit interne.

²La « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS » est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP. Le cercle des assurés et les modalités d'affiliation sont définis dans le règlement de prévoyance de la caisse de retraite. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. La gestion administrative est assurée par « Groupe Mutuel Services SA », entité du Groupe Mutuel. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

³Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance « minimum LPP » géré par « Groupe Mutuel Prévoyance-GMP ».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2025 à 129,69 % (31.12.2024 : 123,83 % audité) pour la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS ». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

La Banque considère que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour celle-ci. Au 31 décembre 2025, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

8.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2025 (sans changement par rapport à l'exercice 2024).

8. Informations relatives au bilan

8.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéance	Possibilités de résiliation anticipée	Montant en cours au 31.12.2025
Emprunts					
Emprunt privé	0,8800 %	2024	2026	—	20'000
Emprunt privé	0,4500 %	2025	2026	—	15'000
Emprunt privé	0,1300 %	2025	2026	—	50'000
Emprunt privé	0,0400 %	2025	2026	—	10'000
Emprunt privé	0,4600 %	2025	2026	—	30'000
Emprunt privé	0,0900 %	2025	2026	—	20'000
Emprunt privé	0,0900 %	2025	2026	—	50'000
Emprunt privé	0,0600 %	2025	2026	—	50'000
Emprunt privé	0,0700 %	2025	2026	—	25'000
Emprunt privé	0,1000 %	2025	2026	—	90'000
Emprunt privé	0,2600 %	2025	2026	—	20'000
Emprunt privé	0,4900 %	2025	2026	—	11'000
Emprunt privé	0,1500 %	2025	2026	—	18'000
Emprunt privé	0,1000 %	2025	2026	—	20'000
Emprunt privé	0,1500 %	2025	2026	—	5'000
Emprunt obligataire	0,2000 %	2017	2026	—	235'000
Emprunt obligataire	0,8000 %	2024	2026	—	200'000
Emprunt privé	0,1200 %	2025	2027	—	20'000
Emprunt privé	0,2025 %	2025	2027	—	15'000
Emprunt obligataire	0,3000 %	2019	2027	—	250'000
Emprunt obligataire	0,3500 %	2018	2027	—	250'000
Emprunt obligataire	2,0500 %	2023	2028	—	220'000
Emprunt obligataire	0,0000 %	2020	2029	—	160'000
Emprunt obligataire	1,8000 %	2023	2029	—	185'000
Emprunt obligataire	0,3000 %	2022	2030	—	140'000
Emprunt obligataire	0,3000 %	2025	2030	—	110'000
Emprunt obligataire	0,1000 %	2021	2031	—	240'000
Emprunt obligataire	0,1500 %	2020	2032	—	225'000
Emprunt obligataire	0,1250 %	2021	2033	—	220'000
Emprunt obligataire	1,0000 %	2025	2034	—	210'000
Emprunt privé	0,0100 %	2020	2035	—	20'000
Emprunt obligataire	1,2000 %	2024	2036	—	170'000
Total emprunts					3'304'000
Total des prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					2'643'000
Total 31.12.2025					5'947'000
Total 31.12.2024					5'399'000

Répartition par échéance des emprunts

	≤ 1 an	>1 - ≤ 2 ans	>2 - ≤ 3 ans	>3 - ≤ 4 ans	>4 - ≤ 5 ans	>5 ans	Total
Total 31.12.2025	869'000	535'000	220'000	345'000	250'000	1'085'000	3'304'000
Total 31.12.2024	600'000	455'000	400'000	220'000	345'000	1'015'000	3'035'000

8. Informations relatives au bilan

8.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

	État au 31.12.2024	2025						État au 31.12.2025
		Utilisations conformes au but	Reclassifi- cation	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provisions pour risques de défaillance	10'390		506			1'391	-227	12'060
- Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)	2'421		506			765	-227	3'465
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	7'969					626		8'595
Provisions pour autres risques d'exploitation	840	-31				117	-319	607
Autres provisions	0							0
Total des provisions	11'230	-31	506	0	0	1'508	-546	12'667
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	99'162	-2'681	-506	-7	3'181	4'888	-16'054	87'983
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	57'031					1'374		58'405
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	156'193	-2'681	-506	-7	3'181	6'262	-16'054	146'388
Réserves pour risques bancaires généraux *	680'811					38'000		718'811

* Imposées fiscalement

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance n'ont pas été utilisées pour l'année 2025.

8.17 Présentation du capital social en milliers de francs

	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total du capital-actions	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital-participation	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Marge de fluctuation du capital	0	0	0	0	0	0

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des Statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.–.

8. Informations relatives au bilan

8.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et indication concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Actions nominatives	Nombre		Valeur en milliers de francs	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2025	2024	2025	2024
Membres du Conseil d'administration	1'950	1'406	253	155
Membres de la Direction générale	3'906	3'791	467	378
Collaborateurs	15'161	17'071	725	721
Total	21'017	22'268	1'445	1'254

Aucune option sur des droits de participation BCVS n'a été émise.

Pour les membres du Conseil d'administration, la rémunération fixe se compose de 85 % versée en espèces et de 15 % sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2025, la rémunération fixe en actions est calculée sur un cours par action de CHF 130.50 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 30 novembre 2025 (voir annexe 8.22). Pour les membres sortants du Conseil d'administration, la rémunération fixe en actions est calculée sur un cours par action de CHF 129.– (sans blocage) correspondant au cours boursier du 30 mai 2025.

Pour la Direction générale, le Responsable de l'Audit interne et les Directeurs, la rémunération variable est de 75 % versée en espèces et de 25 % sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2025, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 130.– (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2025 ex-dividende (CHF 106.– ex-dividende en 2024) (voir annexe 8.22).

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVS est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les collaborateurs (y compris les membres de la Direction générale) ont la possibilité d'acquérir 60 actions BCVS nominatives à un cours préférentiel (CHF 96.40 en 2025) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Une prestation de fidélité pour services rendus en qualité d'organe est accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

8.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Participants qualifiés	–	–	38'299	40'090
Sociétés du groupe	2'069	3'795	708	428
Sociétés liées	264'857	245'822	430'821	366'002
Affaires d'organes	25'223	26'383	5'822	8'865
Autres parties liées	–	–	–	–

Les créances et engagements envers l'État du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Les sociétés du groupe sont les sociétés dans lesquelles la Banque détient, directement ou indirectement, une participation permanente d'au moins 10 % du capital ou des droits de vote.

Sont considérées comme sociétés liées, les entités dans lesquelles le Canton détient une participation qualifiée ou a octroyé une garantie, conformément aux comptes administratifs de l'État du Valais 2024 (tableau des participations et tableau des garanties) et toutes autres informations jugées pertinentes.

Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 8.22.

Les créances sont présentées en valeurs nettes après compensation avec les corrections de valeur pour risques de défaillance.

8. Informations relatives au bilan

8.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :				
Avec droit de vote				
État du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03
Sans droit de vote				
Aucun	—	—	—	—

8.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

	2025		2024	
	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres parts du capital				
Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier		119'669		124'415
+ Achats	124.28	58'658	112.57	63'792
- Ventes	123.47	-96'237	112.40	-68'538
Propres actions nominatives détenues au 31 décembre		82'090		119'669

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur. Ces transactions ont généré un gain de 0,9 million de francs (2024 : 0,2 million), qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice 2024).

La part du capital détenue par les participants qualifiés est indiquée à l'annexe 8.20. Les sociétés liées prises en considération à l'annexe 8.19 détiennent quant à elles 341'196 actions BCVS (342'668 au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, 10'559 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (12'952 au 31 décembre 2024), la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVS détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2024) et la Fondation du 100^e 13'686 actions nominatives (13'686 au 31 décembre 2024).

Composition du capital propre

La composition du capital-actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau « 8.17 Capital social ».

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 79 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. À relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

Transactions avec des participants

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

8. Informations relatives au bilan

8.22 Indications selon les articles 732 et suivants du CO par les sociétés dont les actions sont cotés en bourse en milliers de francs

Conseil d'administration 2025		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détention d'actions (nombre) 31.12.2025	Soldes des prêts 31.12.2025
		Honoraires nets (fixes) en espèces et en actions	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting/ Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Pierre-Alain Grichting	Président	211	0	0	211	38	249	63	3'966	1'310
Laure Deppierraz	Vice-présidente (dès le 03.06.25)	65	0	0	65	12	77	19	439	601
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	84	0	0	84	15	99	26	2'330	3'347
Patrick Héritier		79	0	2	81	15	96	25	338	5'090
Edgar Jeitziner		82	0	2	84	12	96	21	858	0
Anja Wyden Guelpa		67	0	0	67	12	79	21	332	0
Géraldine Granges Guenot		66	0	0	66	13	79	20	332	1'110
Hervé Udriot	(dès le 03.06.25)	41	0	0	41	7	48	12	88	0
Gabriel Décaillet	Vice-président (jusqu'au 03.06.25)	48	44	2	94	11	105	19		
Pascal Indermitte	(jusqu'au 03.06.25)	33	22	2	57	8	65	13		
Serge Métrailler	(jusqu'au 03.06.25)	32	14	0	46	7	53	11		
Total		808	80	8	896	150	1'046	250	8'683	11'459

Conseil d'administration 2024		Rémunérations						Charges sociales et prévoyance : Contributions Banque	Détention d'actions 31.12.2024 (nombre)	Soldes des prêts 31.12.2024
		Honoraires nets (fixes) en espèces et en actions	Prestations de fidélité (actions) nettes	Autres : Consulting / Mandats nets	Total des rémunérations nettes	Charges sociales et prévoyance : Contributions Administrateur	Total des rémunérations brutes			
Pierre-Alain Grichting	Président	211	0	0	211	38	249	63	3'673	1'340
Gabriel Décaillet	Vice-président	112	0	4	116	21	137	34	2'374	44
Jean-Albert Ferrez	Secrétaire	85	0	0	85	16	101	26	2'209	1'169
Pascal Indermitte		81	0	4	85	16	101	25	1'415	2'168
Patrick Héritier		67	0	0	67	12	79	21	254	4'770
Edgar Jeitziner		77	0	0	77	11	88	20	748	0
Serge Métrailler		74	0	0	74	13	87	22	349	0
Anja Wyden Guelpa		66	0	0	66	13	79	20	234	0
Géraldine Granges Guenot		66	0	0	66	13	79	20	234	1'175
Total		839	0	8	847	153	1'000	251	11'490	10'666

La rémunération des membres du Conseil d'administration est composée de 85 % en espèces et de 15 % sous forme d'actions nominatives BCVS bloquées pour une période de 3 à 10 ans.

En 2025, la rémunération en actions est calculée sur la base des cours boursiers du 30.05.2025 pour les membres du Conseil d'administration sortants et du 30.11.2025 pour les membres du Conseil d'administration en fonction, déduits de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 95.89.

En 2024, la rémunération en actions est calculée sur la base du cours boursier (cours d'ouverture) du 2 décembre 2024, déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 83.00.

La Banque n'attribue aucune option aux membres du Conseil d'administration.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou à d'anciens membres.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles octroyées au personnel et aux retraités.

La BCVS n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

8. Informations relatives au bilan

Direction générale

	2025		2024	
	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale ¹	Oliver Schnyder Président	Total Direction générale
Rémunérations				
Rémunérations fixes (nettes)	367	1'555	367	1'384
Rémunérations variables en espèces (nettes)	298	1'165	322	1'109
Rémunérations variables en actions (nettes)	83	293	83	269
Autres rémunérations en actions (nettes)	2	53	2	8
Total des rémunérations nettes	751	3'067	775	2'770
Charges sociales – Contributions de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	124	566	126	466
Total des rémunérations brutes	875	3'633	901	3'236
Charges sociales – Contributions de l'employeur aux charges sociales et de prévoyance	306	1'298	308	1'190
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	0	120	1	130

¹ Ces montants tiennent compte des changements intervenus au sein de la Direction générale durant l'année de référence.

	31.12.2025		31.12.2024	
	Oliver Schnyder	Total Direction générale	Oliver Schnyder	Total Direction générale
Soldes des prêts	3'124	5'129	3'126	6'751

Détention d'actions (nombre)

31.12.2025	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Didier Eggel	Sophie Revaz	Total Direction générale
	6'142	5'000	4'852	2'679	360	60	19'093
31.12.2024	Oliver Schnyder	Christian Donzé	Fabrice Constantin	Georges Tavernier	Daniel Rossi	Total Direction générale	
	5'091	5'112	4'202	1'959	7'554	23'918	

En 2025, la rémunération variable en actions est calculée sur la base du cours boursier du 31 décembre 2025 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 101.42. De plus, la prestation de fidélité est indiquée dans « Autres rémunérations en actions (nettes) ».

En 2024, la rémunération variable en actions est calculée sur la base du cours boursier du 31 décembre 2024 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). Le cours moyen pondéré par action s'élève à CHF 81.60.

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres de la Direction générale ou à d'anciens membres.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la Direction générale.

Le personnel, y compris les membres de la Direction Générale, et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, le personnel bénéficie d'un taux de 2,10 % à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1,5 million (taux de 2,725 % au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0,45 % par rapport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1,5 million (marge de 0,75 % au-delà). S'agissant des prêts SARON, la Banque applique une marge d'intérêts de 0,4 % par rapport au taux de référence BNS (minimum 0 %), à concurrence de prêt de CHF 1,5 million (marge de 0,75 % au-delà).

La BCVS octroie en plus à son personnel des avances en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants inférieurs à CHF 1 million, ces avances sont faites avec une marge de 0,2 % par rapport au taux de l'épargne ordinaire du palier de CHF 250'000 à 500'000.– (marge de 0,4 % au-delà).

La BCVS compte des prêts consentis à 8 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de CHF 5,2 millions aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVS n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres de la Direction générale.

8. Informations relatives au bilan

8.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

		À vue	Résiliable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs									
Liquidités		3'390'089							3'390'089
Créances sur les banques		175'417		50'000	35'000	85'000			345'417
Créances résultant d'opérations de financement de titres									0
Créances sur la clientèle		156'346	347'660	162'272	193'916	732'392	570'597		2'163'183
Créances hypothécaires		18'085	1'595'959	512'998	1'151'480	6'618'352	4'176'604		14'073'478
Opérations de négoce		682							682
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		56'085							56'085
Immobilisations financières		62'760		19'998	305'206	874'400	533'374	1'079	1'796'817
Total	31.12.2025	3'859'463	1'943'619	745'268	1'685'602	8'310'144	5'280'575	1'079	21'825'751
Total	31.12.2024	3'612'416	1'677'163	725'066	1'390'202	7'765'362	5'447'100	1'318	20'618'626
Capitaux étrangers									
Engagements envers les banques		35'076		349'050	652'486	143'000	5'000		1'184'611
Engagements résultant d'opérations de financement de titres				50'000					50'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		6'547'648	4'362'308	977'770	818'296	155'931	18'000		12'879'953
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		114'526							114'526
Obligations de caisse				15'803	18'837	31'448	3'516		69'604
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				381'000	748'000	2'639'000	2'179'000		5'947'000
Total	31.12.2025	6'697'250	4'362'308	1'773'623	2'237'619	2'969'379	2'205'516	0	20'245'694
Total	31.12.2024	5'943'217	4'217'235	2'491'910	1'504'102	2'774'301	2'188'382	0	19'119'146

8.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5 % des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9. Informations relatives aux opérations hors bilan

9.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties de prestation de garantie et similaires	27'100	21'103
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	27'100	21'103

9.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2025 (sans changement par rapport à l'exercice 2024).

9.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

	31.12.2025	31.12.2024
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	163'597	144'438
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	0
Crédits fiduciaires	0	0
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients	0	0
Cryptomonnaies détenues à titre fiduciaire pour le compte de clients, si ces cryptomonnaies sont séparables en cas de faillite de l'établissement	0	0
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des Opérations fiduciaires	163'597	144'438

9.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur en milliers de francs

Résultat des opérations de négoce	2025	2024
- Opérations de négoce	20'089	16'926
Total du résultat des opérations de négoce	20'089	16'926

Résultat de négoce selon les risques sous-jacents	2025	2024
- Instruments de taux (y compris les fonds)	42	-665
- Titres de participation (y compris les fonds)	-24	447
- Devises	19'138	18'238
- Matières premières / métaux précieux	934	-1'094
- Autres	0	0
Total du résultat des opérations de négoce	20'089	16'926

10.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

Les montants n'étant pas significatifs, la Banque renonce à la publication de l'indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs

	2025	2024
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)	63'381	62'095
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et des formes alternatives de la rémunération variable	1'445	1'254
Prestations sociales	17'795	17'553
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	3'091	4'314
Total des charges de personnel	84'267	83'962

La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 493,67 pour l'année 2025 (2024: 491,55).

La Banque a obtenu le 2^e niveau (Advanced) lors du renouvellement de son certificat Fair-ON-Pay en décembre 2024.

10.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs

	2025	2024
Coût des locaux	4'785	4'439
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	22'201	20'947
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	301	286
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	407	398
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	332	325
- dont pour d'autres prestations de service	75	73
Autres charges d'exploitation	17'598	18'222
- dont rémunération de la garantie de l'État (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	5'150	4'954
Total des autres charges d'exploitation	45'291	44'293

10.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les charges extraordinaires représentent le soutien de la Banque à la commune de Blatten.
Les dissolutions de corrections de valeur et provisions sont présentées à l'annexe 8.16.

10.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

10.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

10.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs

	2025	2024
Charges relatives aux impôts courants	17'255	18'634
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	17'255	18'634
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	12,14 %	12,09 %

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le Canton du Valais.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

	2025	2024
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice (résultat de la période) (en milliers de francs)	85'871	90'470
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en milliers de francs)	38'000	45'000
Résultat d'entreprise apuré (en milliers de francs)	123'871	135'470
Titres de participation en circulation (nombre moyen pondéré)	15'697'951	15'678'133
Bénéfice par titre de participation (en francs)	5.47	5.77
Résultat apuré par titre de participation (en francs)	7.89	8.64

La Banque n'ayant pas de capital conditionnel (art 653 CO), ni de marge de fluctuation du capital (art 653s CO), le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Le bénéfice par titre de participation est calculé en divisant le résultat de la période par le nombre moyen pondéré (sur la durée) d'actions nominatives en circulation.

Le résultat apuré par titre de participation est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré (sur la durée) d'actions nominatives en circulation.

Proposition du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice (résultat de la période)	85'871
Bénéfice reporté	89
Bénéfice résultant du bilan	85'960
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	22'700
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	
- sur les actions nominatives (dividende de CHF 4.– par action nominative pour 15'800'000 actions)	63'200
Report à nouveau	60

Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 56 à 89) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances

Eléments clés de l'audit	Comment notre audit y répond
Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 2.2 milliards et CHF 14.1 milliards (sur un total des actifs de CHF 22.0 milliards). Ces créances sont présentées déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 146.4 millions et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 58.4 millions). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit. Nous renvoyons aux pages 68 à 70 et de l'annexe 8.2 en page 72 pour de plus amples informations.	Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs à l'activité de crédits, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail. Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage : • Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si une correction a été correctement reconnue ; • Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ; • Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ; • Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ; • Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ; • La correcte comptabilisation des corrections de valeur. Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Sandro Schönenberger
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Alexandre Buga
Expert-réviser agréé

Sion, le 25 mars 2026

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les « Exigences prudentielles de publication selon l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication » au 31 décembre 2025.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de crédit :	- Approche standard internationale (AS-BRI)
Risques de marché :	- Approche standard
Risques opérationnels :	- Approche standard

	Bâle III final 31.12.2025	Bâle III 31.12.2024
Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs		
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	718'811	680'811
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	779'448	755'412
Propres titres de participation	-9'541	-13'209
Fonds propres de base	1'646'719	1'581'015
Fonds propres de base (Tier 1)	1'646'719	1'581'015
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	67'000	65'000
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'713'719	1'646'015
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	729'200	692'825
Risques de marché	965	385
Risques opérationnels	35'863	42'444
Fonds propres nécessaires minimaux	766'028	735'654
Positions pondérées en fonction des risques	9'575'354	9'195'670
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	17,2 %	17,2 %
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	17,2 %	17,2 %
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,9 %	17,9 %
Objectif stratégique défini par la Banque	17,0 % - 19,0 %	20,0 %
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,2 %	13,3 %
Ratio de levier	7,4 %	7,5 %
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	174,5 %	156,2 %

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey, BCVS

COORDINATION

Jade Luyet, BCVS

RÉDACTION

Bertrand Crittin, BCVS

COMPOSITION

Colin Aymon, BCVS

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dür, BCVS

**PHOTOGRAPHIES INAUGURATION DE
MONTHEY ET LA SOUSTE, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025,
RENDEZ-VOUS DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES,
SOIRÉE DE GALA DU PRIX CRÉATEURS BCVS,
CASTLE RIDE BCVS ET FONDATION DU 100^E DE LA BCVS**
Kévin Manand, Studio « Viens & Vois »

PHOTOGRAPHIE NODA BCVS

Sébastien Agnetti

**PHOTOGRAPHIES MESSAGE DES PRÉSIDENTS,
RENFORCEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Olivier Maire, Studio 54

**PHOTOGRAPHIES OUVERTURE DE NODA BCVS
ET CAMPAGNES BCVS**

BCVS

© BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch